

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES**

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2023



Novembre 2024

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

Tableau de bord de l'Environnement

2023



Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) s'est engagé en faveur de l'amélioration de la disponibilité de l'information environnementale sur différents sujets, sa diffusion à différents niveaux et à destination de différentes catégories d'acteurs du développement durable (décideurs, partenaires techniques et financiers, entreprises, grand public, etc.). C'est dans cette dynamique qu'il faut situer l'élaboration des Tableaux de Bord de l'Environnement (TBE), dont la présente édition (2023) analyse l'évolution des principaux indicateurs du secteur, contenus dans l'annuaire statistique sur la période de 2013 à 2023.

A l'instar des précédentes éditions, l'élaboration du présent TBE est le fruit d'une étroite collaboration entre mon département, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et l'ensemble des structures productrices de données environnementales. Elle a bénéficié du soutien financier du Programme « Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF) » à qui je traduis ma gratitude et mes sincères remerciements.

Je me réjouis de la production de ce TBE 2023 et garde l'espoir qu'il réponde aux attentes des utilisateurs et contribue à une plus grande compréhension de l'évolution de l'état de l'environnement d'une part, et à une meilleure planification des interventions en matière de protection et de gestion des ressources environnementales d'autre part.

J'exhorte donc tous les acteurs internes et externes du MEEA à s'appropriier ledit document et à travailler continuellement à garantir la qualité des données relevant de leur structure pour la fiabilité de notre système statistique sectoriel.

Mon département ne manquera aucun effort pour produire des statistiques de qualité pour le bonheur des utilisateurs.

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement


Roger BARO
Officier de l'Ordre de l'Étalon



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ARSN	Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
ANAM	Agence Nationale de la Météorologie
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
CNSF	Centre National de Semences Forestières
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COVNM	Composés Organiques Volatils Non Méthanoïque
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGEVCC	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGD	Direction Générale de la Douane
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPSIR	Drivers, Pressures, State, Impacts and Reponses
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages.
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
EPA	Enquête Permanente Agricole
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
IDH	Indice de Développement Humain Durable
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEMC	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PM10	Particulate Matter 10
PNSR	Programme National du Secteur Rural
REEB	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso
RGa	Recensement Général Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONABEL	Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
TCN	Troisième Communication Nationale
SP-REDD+	Secrétariat Permanent de la Réduction des Emissions des gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
TEP	Tonne Équivalent Pétrole

METHODOLOGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail 2024 le MEEA à travers la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), conformément à ses attributions, a produit la neuvième édition du Tableau de Bord des statistiques de l'Environnement (TBE) 2023.

Le TBE est le couronnement d'un processus participatif qui a nécessité le concours des différentes structures productrices des statistiques environnementales. Ce processus s'est déroulé en quatre phases : (i) la collecte et le traitement des données, (ii) l'élaboration du projet de TBE 2023, (iii) la validation du projet de TBE 2023 et (iv) la diffusion du TBE 2023.

La collecte et le traitement des données a consisté à mobiliser les données de l'annuaire statistique 2023 de l'environnement et des données complémentaires. Ces données ont été centralisées au niveau de la DGESS.

En vue d'assurer la cohérence et la qualité desdites données, l'équipe de rédaction, au cours d'un atelier tenu à Koudougou a passé en revue l'ensemble des indicateurs retenus pour l'élaboration du TBE. L'objectif de cet exercice était de s'assurer non seulement de la fiabilité des données collectées mais aussi de leur comparabilité avec celles des années antérieures. A l'issue de ce processus, un projet de TBE 2023 a été élaboré.

Par la suite, un atelier réunissant l'ensemble des acteurs du sous-secteur de l'environnement a permis de valider le projet de TBE 2023.

Le TBE validé a fait l'objet d'une large diffusion à travers les adresses web du ministère www.environnement.gov.bf et du Conseil National de la Statistique (www.cns.bf).

A l'instar des éditions précédentes, l'édition 2023 du tableau de bord est basée sur le modèle **DPSIR (Driving Forces, Pressures, States, Impacts, Responses) soit Forces motrices, Pressions, Etat, Impact, et Réponses** en Français. Il s'agit d'un modèle promu par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE). Les **Forces Motrices** sont les activités anthropiques qui peuvent avoir un effet sur l'environnement et qui consomment les ressources naturelles. Les **Pressions** sont les actions directes des forces motrices (par exemple, un prélèvement, un rejet de substances, une modification morphologique...) à l'endroit où elle a lieu. **L'Etat** est influencé directement par les pressions et décrit la qualité ou quantité résultant à la fois de facteurs naturels et anthropiques (caractéristiques physiques, chimiques et biologiques) d'un lieu donné. Les **Impacts** équivalent aux effets directs ou indirects de la pression sur l'environnement dans le temps et dans l'espace (concentration en nitrates, la mortalité de poissons, la modification d'écosystème...). Les **Réponses** correspondent aux mesures prises pour améliorer l'état de l'environnement.

PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

Dans leurs modes de vie quotidienne, les hommes mènent des activités consommatrices de ressources qui génèrent des nuisances. Ils développent ainsi des actions qui ont des impacts sur l'environnement. L'ensemble des processus déclencheurs de ces actions constitue les forces directrices. Celles-ci regroupent donc les facteurs divers qui déterminent les comportements, les habitudes, les valeurs et la façon dont les acteurs produisent et consomment. Dans cette première partie, les indicateurs de forces directrices sont regroupés dans les thèmes portant sur les changements démographiques, sociaux et économiques.

1.1 LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Une population croissante et de plus en plus urbaine

La population du Burkina Faso est caractérisée par une forte croissance. Le taux de croissance démographique annuel entre 2006 et 2023 était de 2,9%. La population a presque triplé en 17 ans, passant de 14 millions en 2006 à plus de 22 millions en 2023 selon les projections sur les données du RGPH 5 (**tableau 1.1**)

Cette population est de plus en plus urbaine. Entre 1985 et 2023, la population urbaine s'est accrue de façon exponentielle, passant d'un million en 1985 à 6,4 millions en 2023. Selon les projections sur les données du RGPH 5, en 2023, la Région du Centre est la plus dense avec 1251 habitants au Km² et celle du Sahel est la moins dense avec 34 habitants au Km².

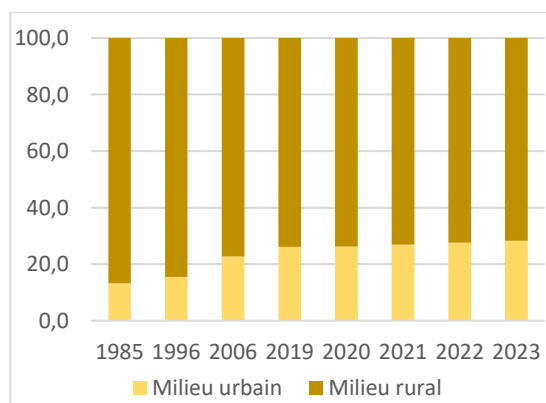
La croissance démographique et l'urbanisation entraînent diverses pressions anthropiques sur l'environnement et les ressources naturelles. (**figure 1.1 et Carte1.1**)

Tableau 1.1 Répartition de la population par région et par année

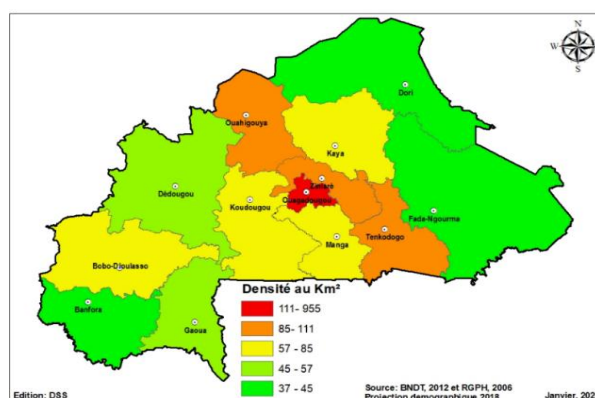
Régions	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	804	826	848	871	871	1 901	1 920	1 970	2 019	2 070
Centre-Sud	709	548	940	927	927	269	748	091	916	115
	739	766	794	822	822	812	828	856	885	915
Cascades	497	540	192	445	445	466	205	890	949	318
	795	818	842	866	866	3 030	3 107	3 233	3 362	3 492
Sud-Ouest	549	685	382	662	662	384	564	764	048	132
	875	899	924	949	949	1 580	1 601	1 647	1 693	1 740
Plateau-Central	910	884	474	697	697	508	413	231	530	207
	1 272	1 312	1 353	1 395	1 395	1 874	1 902	1 959	2 017	2 075
Sahel	545	463	307	109	109	669	252	451	277	605

	1 470	1 515	1 561	1 607	1 607	1 660	1 679	1 725	1 772	1 819
Centre-Est	903	518	208	993	993	135	972	935	363	156
Centre-Ouest	1 510	1 554	1 598	1 643	1 643	788	795	814	833	853
	975	040	159	388	388	731	468	574	864	295
Nord	1 502	1 544	1 587	1 632	1 632	1 942	1 976	2 041	2 107	2 173
	527	677	866	149	149	805	784	603	208	455
Centre-Nord	1 547	1 593	1 639	1 687	1 687	2 239	2 277	2 349	2 423	2 497
	565	214	966	858	858	840	081	820	412	698
Boucle du Mouhoun	1 821	1 871	1 923	1 976	1 976	1 722	1 743	1 791	1 840	1 889
	059	492	192	217	217	115	348	696	537	767
Est	1 615	1 668	1 722	1 777	1 777	978	989	1 015	1 042	1 069
	740	520	513	738	738	614	604	982	623	468
Hauts-Bassins	1 961	2 025	2 091	2 158	2 158	1 098	1 109	1 137	1 166	1 194
	204	513	282	541	541	177	198	465	007	762
Centre	2 532	2 637	2 744	2 854	2 854	875	886	911	936	961
	311	303	666	356	356	442	399	142	140	337
Burkina Faso	18	19	19	20	20	20	20	21	22	22
	450	034	632	244	244	505	818	455	100	752
	494	397	147	080	080	155	036	644	874	315

Figure 1.1: Evolution de la population par milieu de résidence



Cartel 1.1: Densité de la population par région en 2018



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, RGPH (1985, 1996, 2006, 2019), projection démographique 2020-2035.

1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX

La société burkinabè est en pleine mutation, caractérisée par des changements dans les conditions de vie des populations. Les ressources naturelles constituent en grande partie la source de revenus des populations. L'agriculture, essentiellement basée sur les activités de production agrosylvopastorales et halieutiques, occupe une place importante dans l'économie du pays. La prépondérance de l'agriculture couplée à la forte croissance démographique exerce une pression sur les composantes de l'environnement.

La pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme : des facteurs potentiels de dégradation de l'environnement

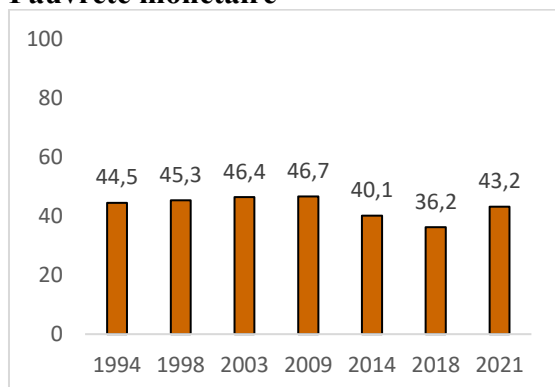
L'incidence de la pauvreté sur le territoire national reste préoccupante avec un taux de 43,2% en 2021 contre 36,2% en 2018.

Au niveau régional, 09 régions se distinguent avec une incidence de la pauvreté au-dessus de la moyenne nationale (43,2%, EHCVM 2021) dont la plus élevée est celle de la région du Sahel avec 76,1%. A l'inverse, la région du Centre a l'incidence de la pauvreté la plus faible avec 8% (**carte 1.2**). Cette incidence élevée de la pauvreté induit des comportements de survie des populations tournées vers l'exploitation non durable des ressources naturelles, entraînant une pression sur celles-ci.

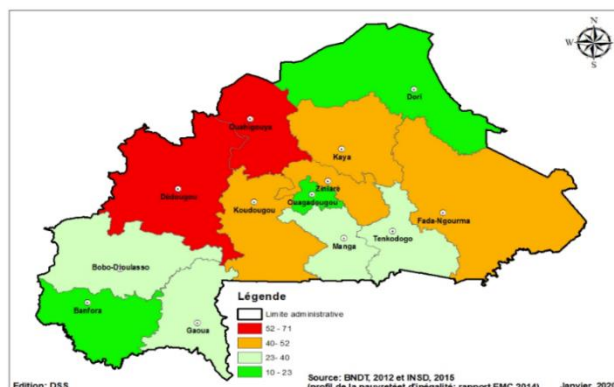
La situation alimentaire de l'année 2021 n'est pas reluisante. Sur la base du seuil de pauvreté alimentaire, l'incidence de la pauvreté alimentaire est estimée à 53,3% en 2021. En d'autres termes, une personne sur deux est en situation de pauvreté alimentaire. La pauvreté alimentaire varie aussi selon le milieu de résidence : 60,5% en milieu rural et 33,2% en milieu urbain (EHCVM, 2021).

L'éducation favorise la compréhension des enjeux de la gestion durable de l'environnement. Bien qu'étant en nette progression, le taux d'alphabétisation reste faible. Il est passé de 34,5% en 2014 à 34,7% en 2018, puis à 29,7% en 2019 (RGPH5, 2019). Au niveau régional, la région du Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (57,0%) et celle du Sahel enregistre le plus faible avec un taux de 12,5% (RGPH 5, 2019). Le faible taux d'alphabétisation constitue un facteur qui peut compromettre la promotion de l'écocitoyenneté.

Figure 1.2: Evolution de l'incidence de la Pauvreté monétaire



Carte 1.2 : Profil de la pauvreté et inégalité



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, EP (1994,1998,2003), EICVM (2009) EMC 2014

Figure 1.3 : Evolution de l'insécurité alimentaire

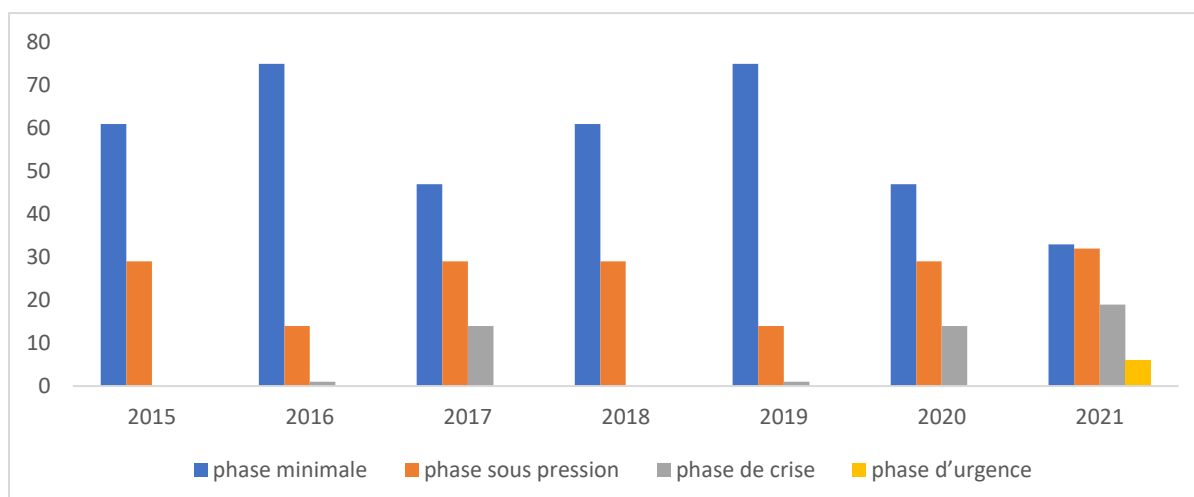
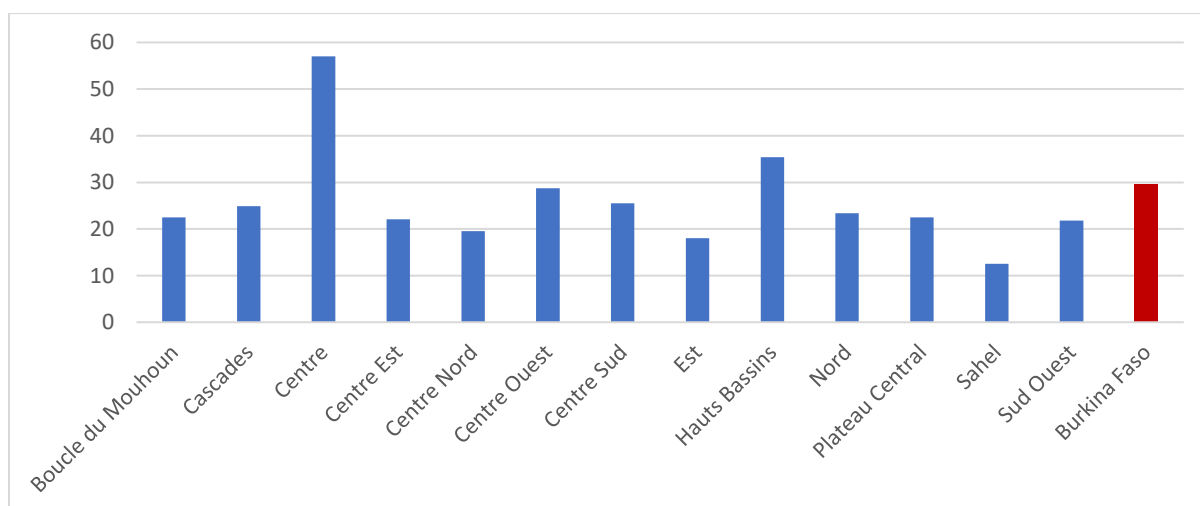


Figure 1.4: Taux d'alphabétisation (%) par région des 15 ans et plus en 2018



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, ERI ESI 2018

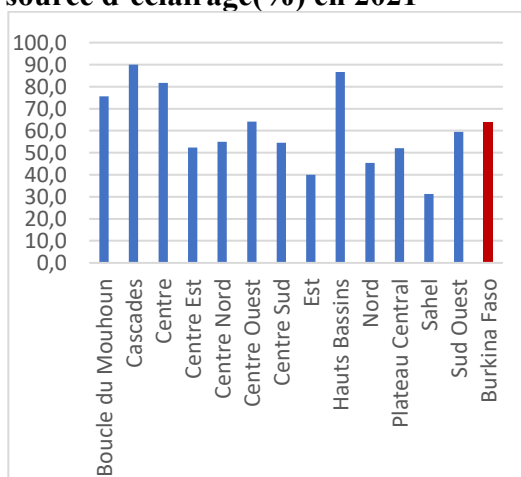
Des habitats des ménages peu adaptés aux changements climatiques

Les modes de consommation non durables (utilisation de l'énergie fossile, l'urbanisation non planifiée, etc.) peuvent avoir des conséquences négatives sur l'environnement.

La production nationale d'électricité est de 1135,6 GWhs en 2023 avec 69,38% de source thermique. La proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage est en nette progression en 2021 par rapport à 2018 (63,7% des ménages contre 40,4% des ménages). La Région des Cascades enregistre le plus fort taux (90,1 %) et celle du Sahel le plus faible taux avec 31,3%. La faiblesse dans l'accès des ménages à l'électricité induit des pressions sur l'environnement à travers l'utilisation abusive des autres sources d'énergie notamment le bois et le charbon de bois. La plupart des ménages (95%) urbains utilisent ces énergies (ECBE, 2017). La consommation annuelle d'énergie des treize villes est estimée à 736.000 tonnes pour le bois et 411.600 tonnes pour le charbon de bois (ECBE, 2017).

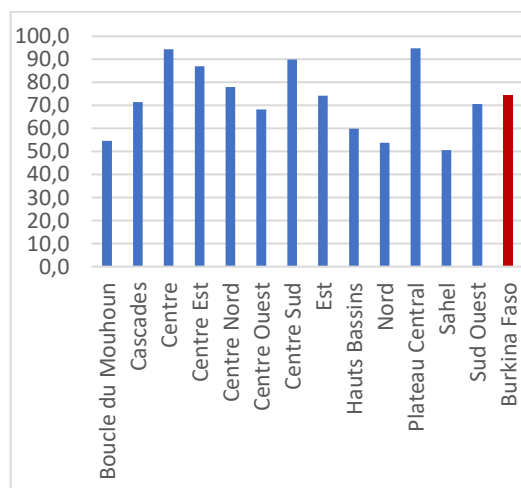
L'accès des ménages à l'eau potable est très élevé au niveau national (74,3%) en 2021. Malgré ce taux relativement élevé, le niveau d'accès à l'eau potable reste insuffisant surtout en milieu rural, au regard du caractère vital de l'eau potable.

Figure 1.5 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage(%) en 2021



Source :EHCVM, 2021

Figure 1.6 Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable (%) en 2021



Source :EHCVM, 2021

1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES

L'activité économique burkinabè dépend fortement de l'environnement. En effet, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dont les activités ont un impact sur la qualité et la disponibilité des sols, de l'eau, des forêts et du sous-sol, participent beaucoup à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB).

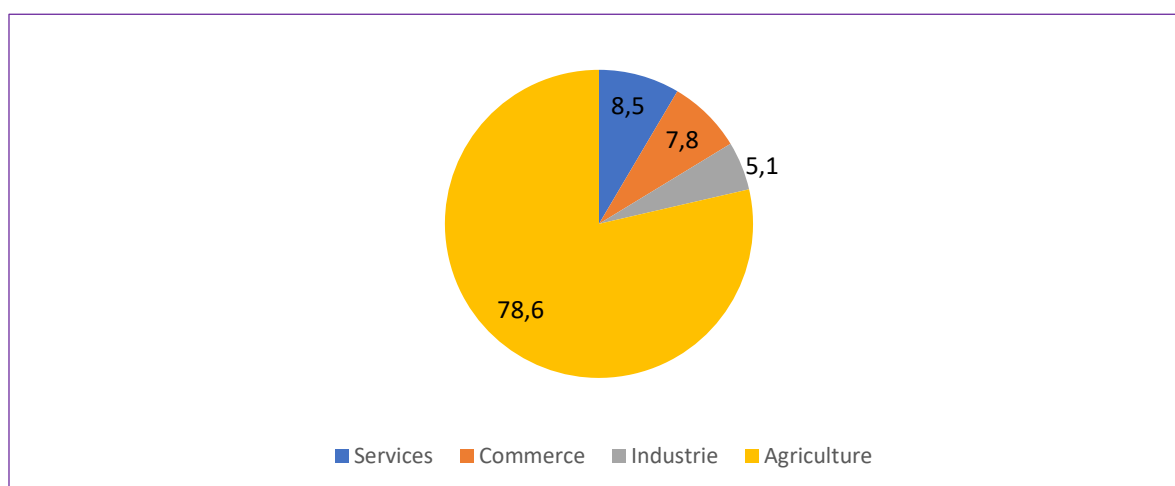
Un Produit Intérieur Brut croissant

Sur la période 2003-2023, le taux de croissance du PIB connaît une tendance à la baisse marquée par un taux de croissance moyen de 5,5%, avec un minimum de 1,5% (2022) et un maximum de 8,7% (2005). Quant au PIB par tête, il a connu presque régulièrement une augmentation d'une année à l'autre, passant de 218 800 FCFA en 2003 à 507.400 FCFA en 2023 (**Figure 1.7**)

Une population active exerçant de plus en plus dans le secteur primaire

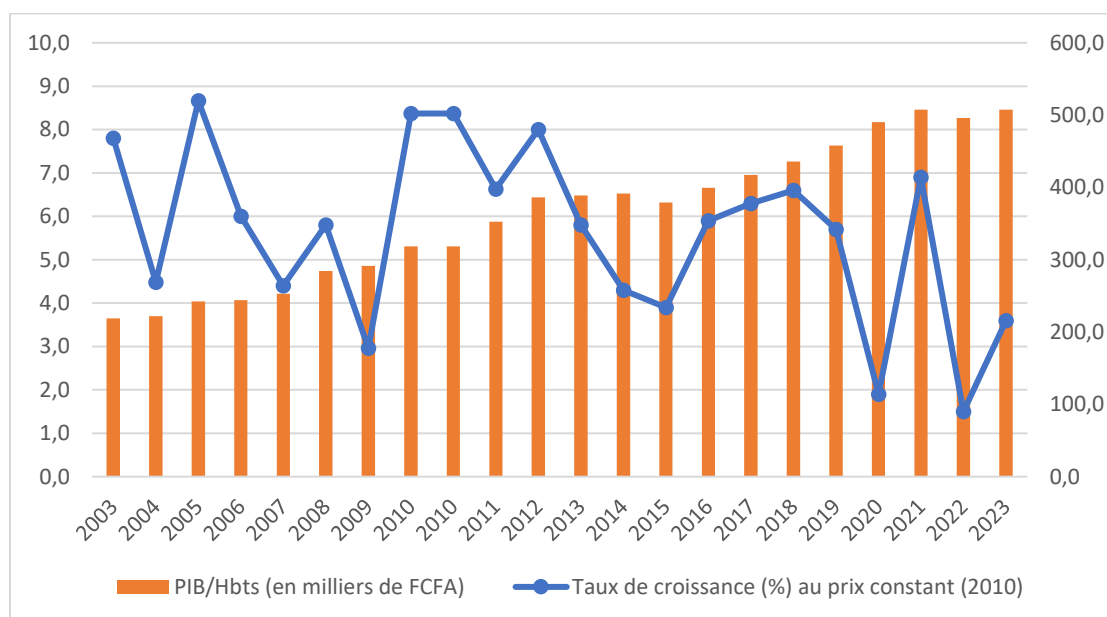
L'agriculture avec 78,6% emploie la majorité de la population active. Entre 2014 et 2018, les proportions des travailleurs dans l'industrie, du commerce et des services ont baissé.

Figure 1.7: Répartition (en %) de la population occupée par branche d'activité en 2018



Source : DGESS/MEEA à partir du rapport thématique 5 de l'EMC (INSD, 2018)

Figure 1.8: Evolution du PIB par tête (en FCFA) et du taux de croissance du PIB en volume (en %)



Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, 2018, Rapport annuel de la BCEAO 2022

CE QU'IL FAUT RETENIR

La population du Burkina Faso croît rapidement et est de plus en plus urbaine avec malheureusement un niveau d'alphabétisation faible. La pauvreté, plus présente en milieu rural, touche près de la moitié de la population et se caractérise entre autres par des habitats précaires et des difficultés d'accès à l'électricité, favorisant les actions anthropiques néfastes à l'environnement. Suivant la structure de l'économie burkinabè, on enregistre une prédominance du secteur tertiaire suivi respectivement du secteur secondaire et primaire. Par ailleurs, le secteur primaire à travers l'agriculture emploie la majorité de la population active.

PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

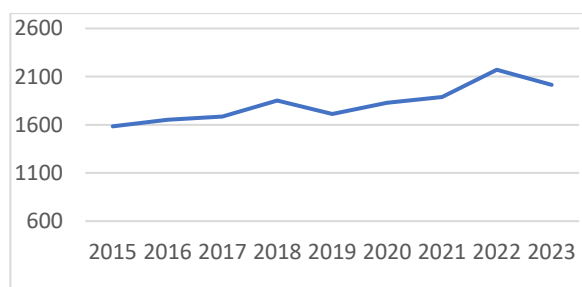
Le Burkina Faso est confronté à une dynamique accélérée de pressions sur les ressources et les milieux naturels du fait de la forte dépendance de l'économie à l'environnement. Les activités humaines sont à l'origine d'une dégradation du couvert végétal, de la perte de la diversité biologique, de la pollution des eaux, des sols et de l'air, etc. Dans cette partie, les indicateurs de pression sont agencés selon l'optique production, consommation et pollution.

2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

Un secteur primaire dynamique

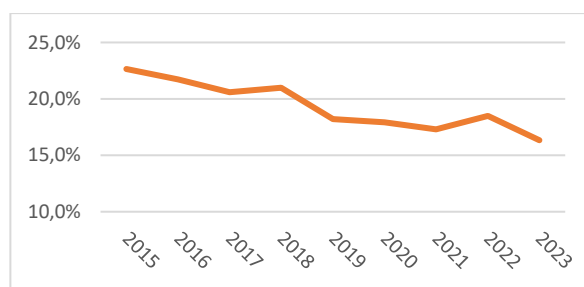
Le secteur primaire comprend principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Les pratiques agro-sylvo-pastorales sont principalement de type extensif. La part du secteur primaire à la formation du PIB est passée de 22,6% en 2015 à 16,3% en 2023 avec un taux d'accroissement moyen annuel de -4%. Néanmoins, la contribution de ce secteur à la formation du PIB a progressé à un rythme d'au moins 3,1% en moyenne par an de 2016 à 2023. Le caractère extensif des activités du secteur primaire engendre des effets négatifs sur les ressources naturelles et les efforts consentis pour la protection de l'environnement.

Figure 2.1 : Évolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA)



Source : INSD, Comptes nationaux trimestriels, 2015-2024

Figure 2.2 : Part du Secteur primaire dans la formation du PIB



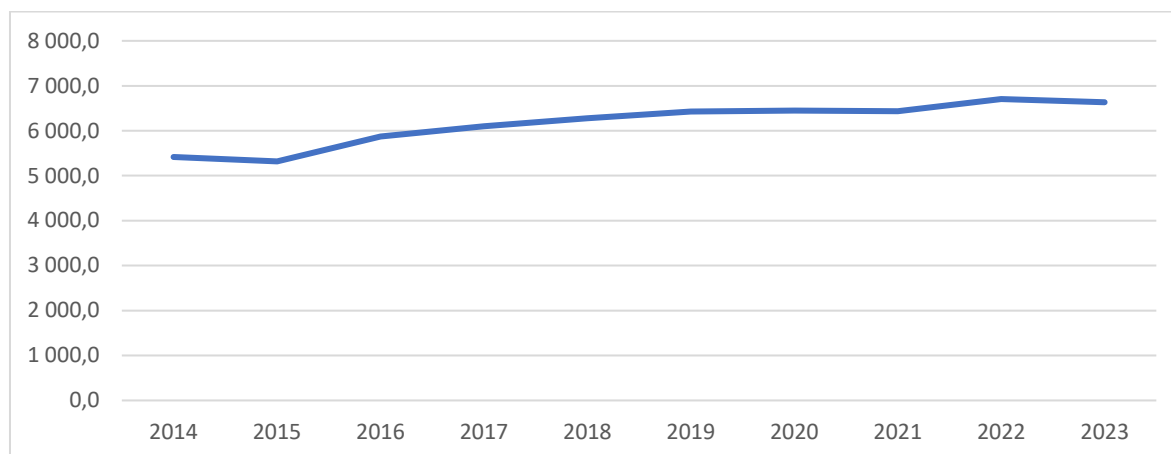
Source : INSD, Comptes nationaux trimestriels, 2015-2024

Une augmentation continue des superficies cultivées

L'agriculture au Burkina Faso est de type extensif, marqué par une augmentation continue des terres cultivées. Sur les dix (10) dernières années, la superficie nationale affectée aux principales cultures a connu une hausse (**Graphique 2.2**). En effet, elle est passée de 5 417 727 ha en 2014 à 6 636 300 ha en 2023 avec une forte dominance de la superficie des cultures vivrières qui occupent 71,6% des superficies cultivées contre 28,4% pour les cultures de rente en 2023. Par ailleurs le non-respect des normes d'exploitation des berges des plans d'eaux,

l'utilisation des pesticides sont sources de pollution. Ces pratiques exacerbent les tendances à la dégradation de la santé humaine, des ressources forestières, des ressources en eaux, des sols et perturbent la biodiversité.

Figure 2.3 : Evolution de la superficie cultivée des principales cultures (en millier d'hectares)

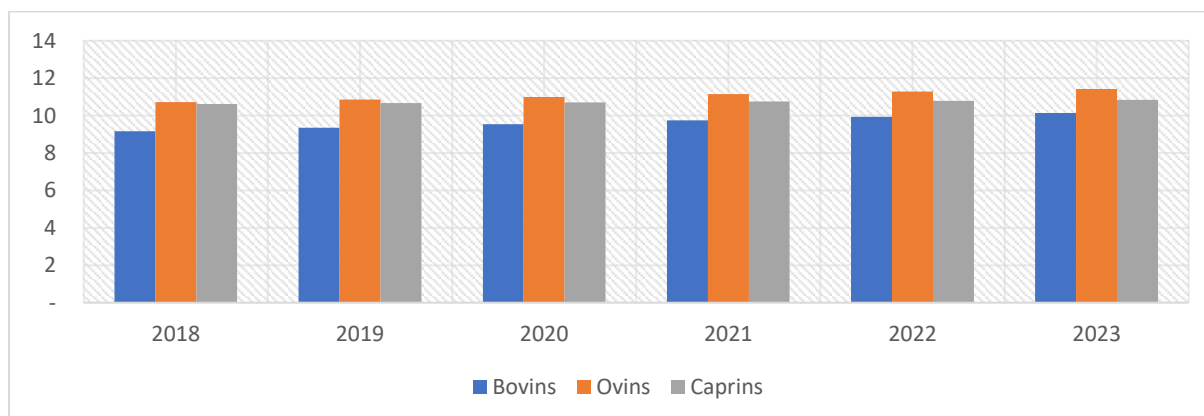


Source : DGESS/MARAH, 2023

Un cheptel en pleine expansion

L'élevage, dominé par le pastoralisme est la seconde plus importante activité du secteur primaire. Les effectifs des bovins, des ovins et des caprins ont augmenté entre 2018 et 2023 passant respectivement de 9 165 686 à 10 143 319, 10 725 825 à 11 430 586 et 10 625 047 à 10 842 103. Cependant, le mode d'élevage extensif, conjugué à la croissance des effectifs du cheptel exerce des pressions sur les ressources naturelles entraînant ainsi la dégradation de l'environnement. Un élevage durable doit tendre vers le mode d'élevage intensif (maîtrise des paramètres d'élevage).

Figure 2.4 : Évolution de l'effectif du cheptel (en millions)



Source : DGESS/ MARAH, 2023

Une production halieutique tributaire des pratiques de pêche non durable

La pêche de capture s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutive à la construction de retenues d'eau sur l'ensemble du territoire national. De 2015 à 2023, la production annuelle de poisson a augmenté passant de 20 750 tonnes à 30 451,8 tonnes. Les pressions sur les ressources halieutiques sont entre autres la forte demande nationale de poisson, l'utilisation des techniques et engins de pêche prohibés, l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités industrielles (minières, tanneries, etc.), agricoles (pesticides), etc.

La gestion contrôlée des produits chimiques et la sensibilisation des acteurs de la pêche ainsi que la promotion de l'aquaculture contribueraient à la préservation des écosystèmes aquatiques tout en améliorant l'offre de poissons au niveau national.

2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est principalement constitué d'industries extractives, manufacturières, de Bâtiments et Travaux Publics (BTP), de textiles et de production d'énergie. Initialement dominé par les industries manufacturières, le secteur secondaire a connu une forte expansion à partir de 2009 due à l'industrie extractive notamment la production minière.

Un boom minier favorable à l'économie mais préjudiciable à l'environnement

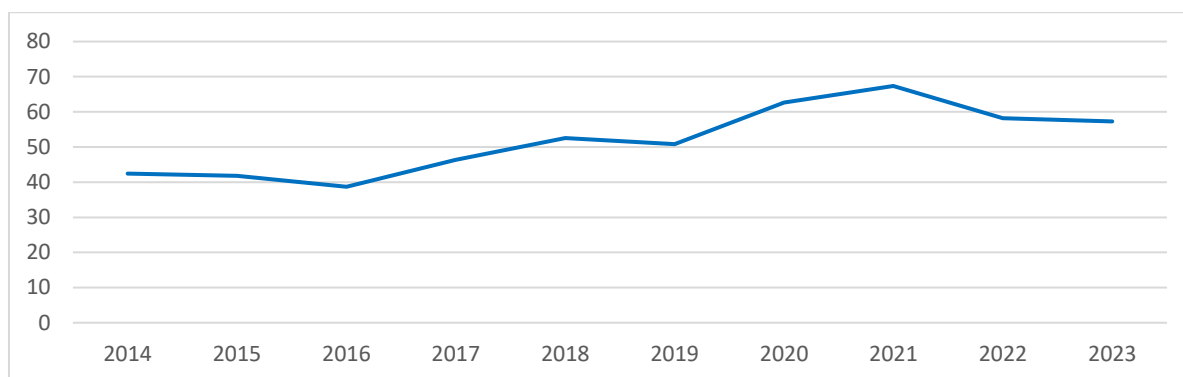
L'industrie minière a fortement contribué à la formation des richesses nationales depuis 2008 grâce à une politique minière attractive. L'augmentation continue de la production d'or illustre cette croissance soutenue. Elle est passée de 42,47 tonnes en 2014 à 57,24 tonnes en 2023 soit une hausse de 14,76 tonnes sur la période (Graphique 2.7). L'activité minière est caractérisée par l'exploitation artisanale, semi-mécanisée et industrielle. En outre, l'exploitation artisanale est une pratique répandue qui accompagne le boom minier.

L'exploitation minière est une source de devises pour l'économie nationale, mais engendre d'énormes conséquences néfastes sur l'équilibre écosystémique.

La systématisation des Etudes d'Impact Environnemental, la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale, les inspections environnementales et l'opérationnalisation du fonds de réhabilitation et de fermeture des sites miniers sont entre autres des mesures qui pourraient pallier les problèmes environnementaux relevés. L'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées peut contribuer à réduire les effets néfastes sur l'environnement.

Le secteur secondaire est source de pollution, conséquence de l'insuffisance dans l'application effective de la réglementation environnementale entre autres.

Figure 2.5: Évolution de la production totale d'or (tonne)

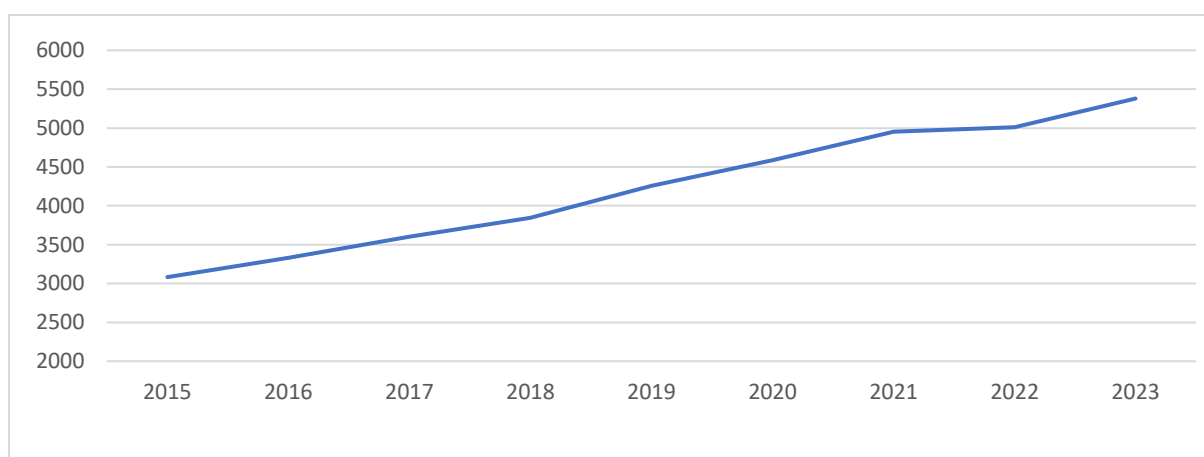


Source : DGESS/MEMC, 2023

2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est le premier contributeur au produit intérieur brut avec une part estimée à 43,6% en 2023. Son produit intérieur brut progresse à un rythme soutenu passant de 3 081,982 milliards en 2015 à 5 380,01 milliards en 2023. Les incidences de ce secteur dans le bilan énergétique du pays et dans la génération des polluants de l'air et de déchets sont importantes notamment le transport et le commerce.

Figure 2.6: évolution du produit intérieur brut du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA)



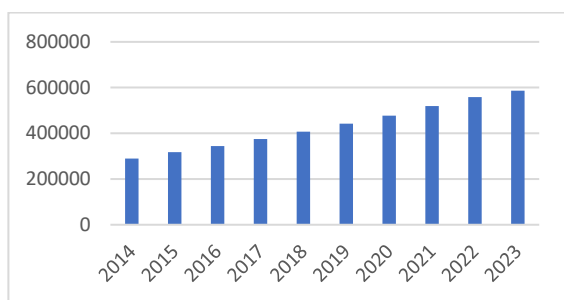
Source : INSD, Comptes nationaux trimestriels, 2015-2024

Une demande de transport croissante privilégiant le transport individuel

Le parc automobile progresse fortement avec une prédominance des engins à deux roues. En dix ans, le nombre d'engins à deux roues immatriculées et celui des véhicules automobiles a doublé passant respectivement de **1 521 048** à **4 318 676** et **289 287** à **586 516** de 2014 à 2023. Cela pose des défis en matière d'aménagement urbain et de gestion du trafic routier dans les grandes agglomérations. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (INSD, 2014),

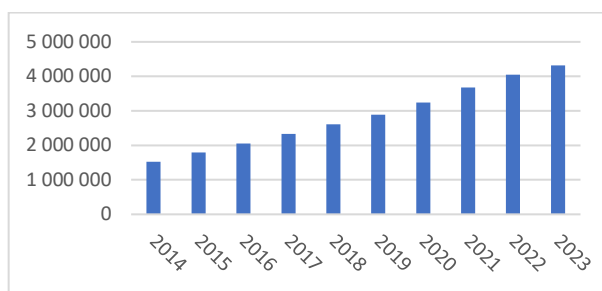
les transports sont responsables de 80% des émissions de CO₂, 30% des émissions de CO, plus de 90% des émissions des Composés Organiques Volatils Non Méthanoïques, plus de 60% des émissions de SO₂ ainsi qu'une part importante des émissions de particules en suspension. Ces polluants participent au réchauffement climatique et comportent des risques sanitaires considérables. La promotion du développement du transport en commun et la limitation de l'âge des véhicules réduiraient un tant soit peu les polluants dans l'air.

Figure 2.7 : évolution du parc automobile



Source : MTMUSR, 2023

Figure 2.8 : Évolution du parc moto



Source : MTMUSR, 2023

2.4 LA CONSOMMATION

Une forte consommation en eau et en énergie

Au titre des ressources en eau, plus de 1,5 milliards de m³ ont été prélevés en 2010 pour un potentiel estimé à 4,7 milliards de m³ en moyenne par an. La production de l'énergie hydroélectrique (hydroélectricité) avec une demande de plus de 900 millions de m³ et les activités agropastorales pour 522 millions de m³, sont les plus grands utilisateurs d'eau. La demande d'eau domestique est également forte et en nette progression, passant de 103 millions de m³ en 2001 à près de 158 millions de m³ en 2010. Une gestion concertée et intégrée des ressources en eau est plus qu'une nécessité pour assurer la durabilité de ce capital naturel.

Une consommation d'énergies en forte croissance et tournée vers celles non renouvelables

A l'instar des ressources en eau, la consommation des ressources énergétiques s'est accrue.

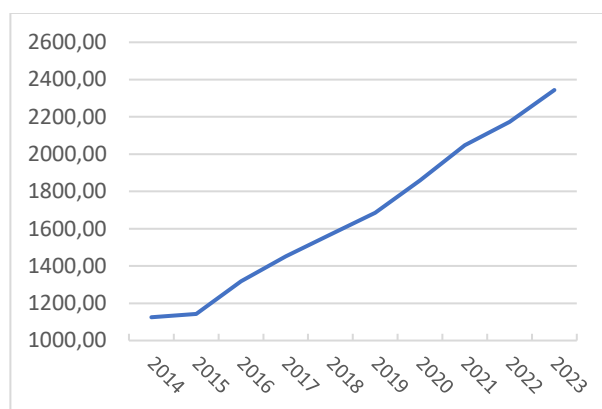
Les combustibles ligneux (bois-énergie et charbon de bois), très utilisés par les ménages sont estimées à 135 896 tonnes en 2023 (DGEF, 2023).

La consommation d'électricité a doublé en dix ans passant de 1 125 GWhs à 2 344,1 GWhs entre 2014 et 2023. Elle est supportée par une production de l'ordre de **1 135,6 GWh** dominée par le thermique (78,1%) (MEMC, 2023).

La consommation des hydrocarbures est en phase avec la forte augmentation du parc automobile. Parmi ces hydrocarbures, le gasoil et le super sont les plus consommés. En effet, 898 060 m³ de super 91 et 835 970 m³ de gasoil ont été vendus aux agents économiques en 2023.

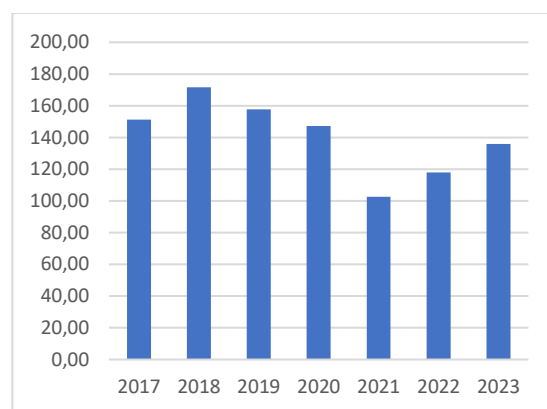
L'augmentation de la consommation de ces énergies engendrent des dommages sur l'environnement comme le réchauffement climatique. La promotion des énergies renouvelables et des technologies à faible consommation énergétique tel le solaire, le biogaz, le foyer amélioré etc, sont des alternatives pour un système énergétique durable. Promouvoir l'utilisation de moyens de transport à faible émission de gaz à effet de serre (encourager l'acquisition des engins neufs à faible émission de GES, bien appliquer la politique du pollueur payeur).

Figure 2.9 : évolution de la consommation totale d'électricité (Millions de KWh)



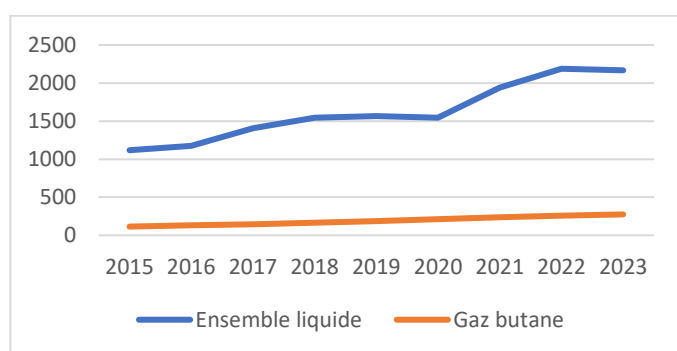
Source : DGESS/MEMC, 2023

Figure 2.10 : Consommation de bois et charbon de bois (milliers de tonnes)



Source : DGEF, 2024

Figure 2.11 : évolution des ventes des hydrocarbures (en milliers de m3)



Source : DGESS /MEMC, 2023

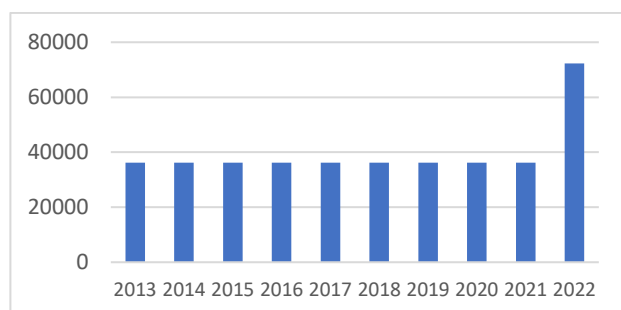
2.5 LES POLLUTIONS

Des pollutions et nuisances diverses sont générées par les activités de l'ensemble des secteurs socio-économiques et sont sources de risques portant atteinte au cadre de vie et à l'environnement.

Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre

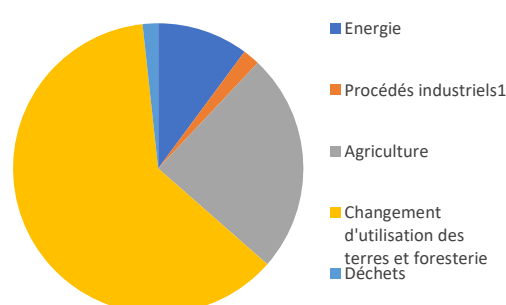
Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 100% entre 2013 et 2022 (SP/CNDD, IGES 2024). La hausse des émissions nationales est causée en grande partie par l'accroissement des émissions du secteur Forêt et autres Affectation des Terres (FAT) dont la contribution est de 61,81%, celle de l'Agriculture 24,43%, et celle du secteur de l'Energie 10,14%. Le CO₂ représente la grande partie des GES émis en 2022 (70,3%). Cette part a diminué par rapport à celle de 1990 (77,9%). Le CH₄ est le second GES en termes de poids (19,3%) en 2022. Ce poids a augmenté par rapport à celui de 1990 qui était de 18,5%. Le poids du N₂O, en revanche a augmenté entre 1990 et 2022. Les Halo-fluor-carbones (HFCs) contribuent à moins de 2% des GES en 2022. Ces émissions sont dues aux activités humaines et contribuent au réchauffement climatique et la dégradation de la couche d'ozone.

Figure 2.12 Émission de gaz à effet de serre par secteur en million de tonnes



Source : SP/CNDD, IGES 2024

Figure 2.13: Émissions de GES par source en 2012(Gg)



Source : SP/CNDD, IGES 2024

Une production de déchets à la hausse

Les déchets municipaux constituent une source importante de pollution. L'augmentation de sa production (de 18% entre 2006 et 2009) est en partie due à la croissance démographique et aux choix de consommation. Ces déchets dont la quantité totale produite en 2009 s'élève à près de 760 000 tonnes se composent majoritairement de déchets alimentaires et de jardins (35%), de déchets inorganiques (26%) et de matières plastiques (18%). L'amélioration des schémas directeurs de gestion des déchets des communes avec la prise en compte du caractère non biodégradable de certains déchets, la promotion des pratiques de recyclage, de réutilisation,

l'opérationnalisation de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques, contribueraient à une meilleure gestion de la problématique des déchets.

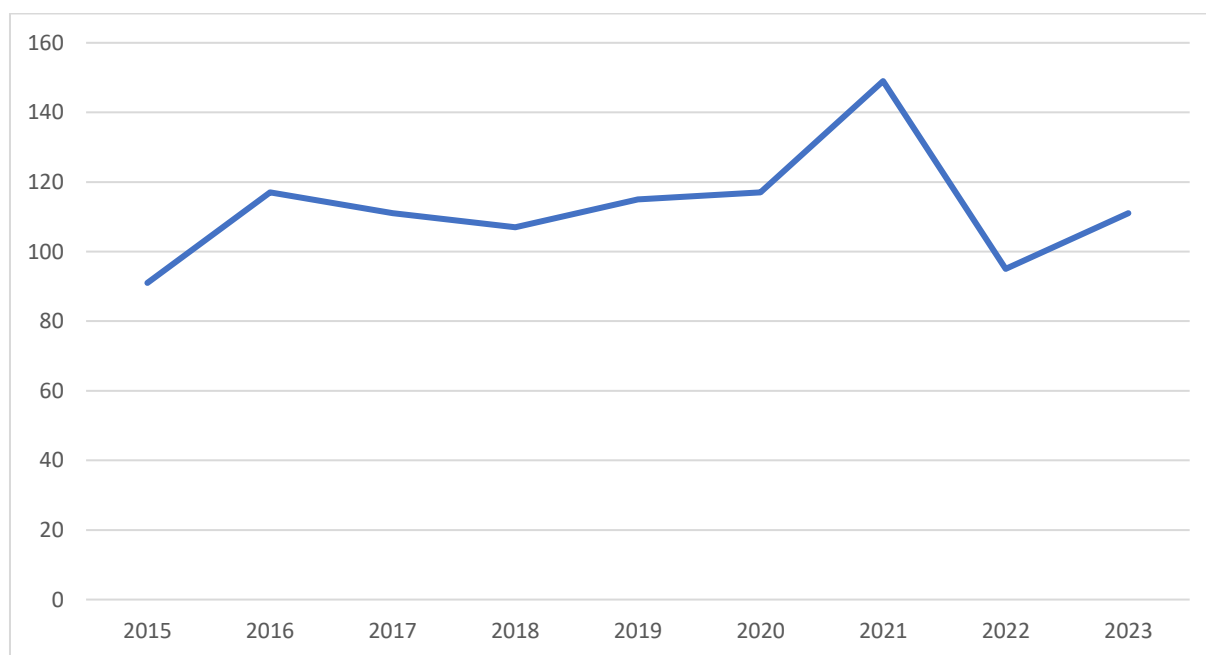
Des risques technologiques de plus en plus présents

Les technologies nucléaires bien que méconnues du grand public sont de plus en plus utilisées dans les secteurs socio-économiques au Burkina Faso.

En effet, l'évolution du nombre d'autorisations délivrées traduit une forte utilisation de sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les domaines industriel et médical. De 2015 à 2023 le nombre d'autorisations délivrées est passé de 91 à 111 avec un pic de 149 autorisations en 2021.

L'utilisation des équipements radioactifs et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants peut être un danger potentiel pour les travailleurs, le public et l'environnement. Un renforcement de la réglementation et du contrôle permettrait de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Graphique 2.14 : Evolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants



Source : ARSN, 2023

BON A SAVOIR

Les modes de production au Burkina Faso sont caractérisés par un accroissement des superficies cultivées combinée à une utilisation accrue des produits chimiques, une forte utilisation des sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants, une expansion de l'exploitation minière et une hausse du parc automobile marquée par un transport individuel prononcé ayant pour conséquences un accroissement des émissions des GES. Les habitudes de consommation sont marquées par une hausse de la consommation d'eau et d'énergie notamment non renouvelable. Ces modes de production et de consommation non durables menacent l'état de l'environnement.

PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est soumis à des facteurs anthropiques tels que l'exploitation de l'or, les pratiques agricoles inadaptées, la déforestation, la pression urbaine et la gestion inadéquate des déchets qui entravent le bon fonctionnement des services écosystémiques. Ces pressions conjuguées aux changements climatiques engendrent des conséquences néfastes sur les différentes composantes de l'environnement que sont l'eau, l'air et les sols.

3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

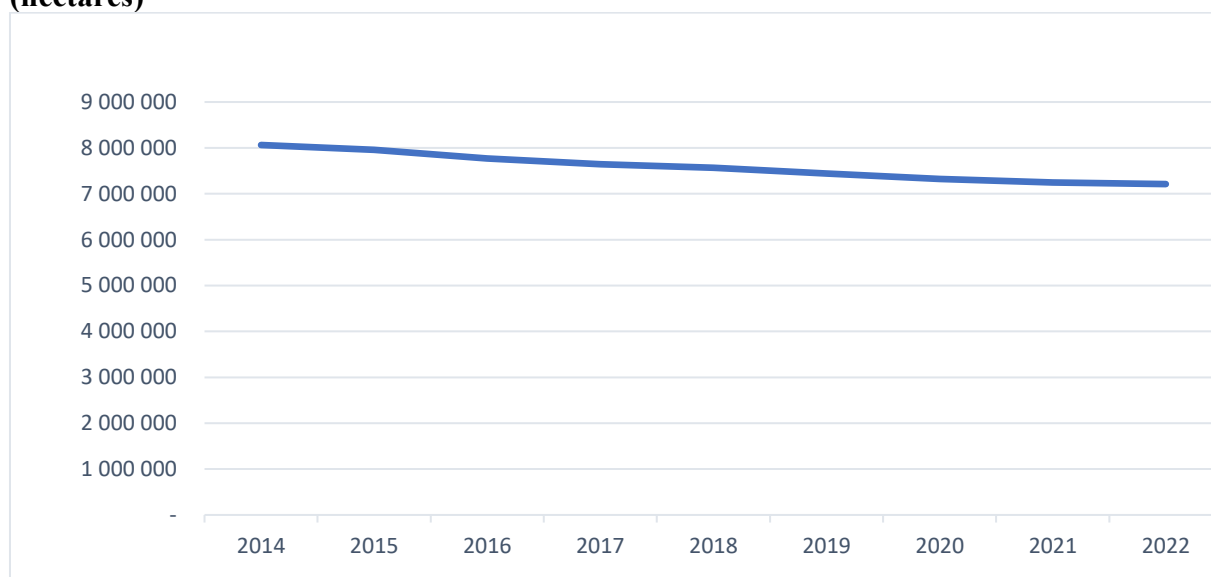
Une dégradation croissante des ressources forestières

La monographie nationale sur la diversité biologique de 2019 fait ressortir une pluralité d'espèces : 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 34 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques et 26 espèces de fougères.

Selon le Rapport d'études pour la production des statistiques de l'occupation/utilisation des terres au Burkina Faso du SP/REDD+, l'occupation des terres en 2022 se caractérise par la prédominance des terres cultivées, qui couvrent 16 836 155,49 ha, soit 61,58% de la superficie totale du pays. Les terres forestières occupent le deuxième rang avec 7 211 447,84 ha, soit 26,38 % du territoire national. Les prairies représentent 2 551 638,34 ha, soit 9,33 % de la surface totale. Les établissements et les terres humides sont moins étendus, avec respectivement 332 656,13 ha (1,22%) et 212 783,10 ha (0,78%). Les autres terres sont marginales, avec seulement 196 329,73 ha (0,72%).

La superficie des formations forestières est passée de 8 063 094 ha en 2014 à 7 211 448 ha en 2022 soit une baisse de 851 646 ha. Cette régression pourrait s'expliquer par une augmentation des terres cultivées sur la période.

Figure 3.1 : Évolution des superficies des formations forestières au Burkina Faso en (hectares)



Source : Rapport d'études du SP/REDD+, Août 2023

Des ressources fauniques halieutiques diversifiées

Le Burkina Faso regorge d'importantes ressources fauniques et halieutiques composées de micro- organismes, de vertébrés et d'invertébrés aquatiques et terrestres.

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, on dénombre 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages, 91 races de mammifères d'élevage, 51 espèces de chauves-souris et 104 espèces de reptiles.

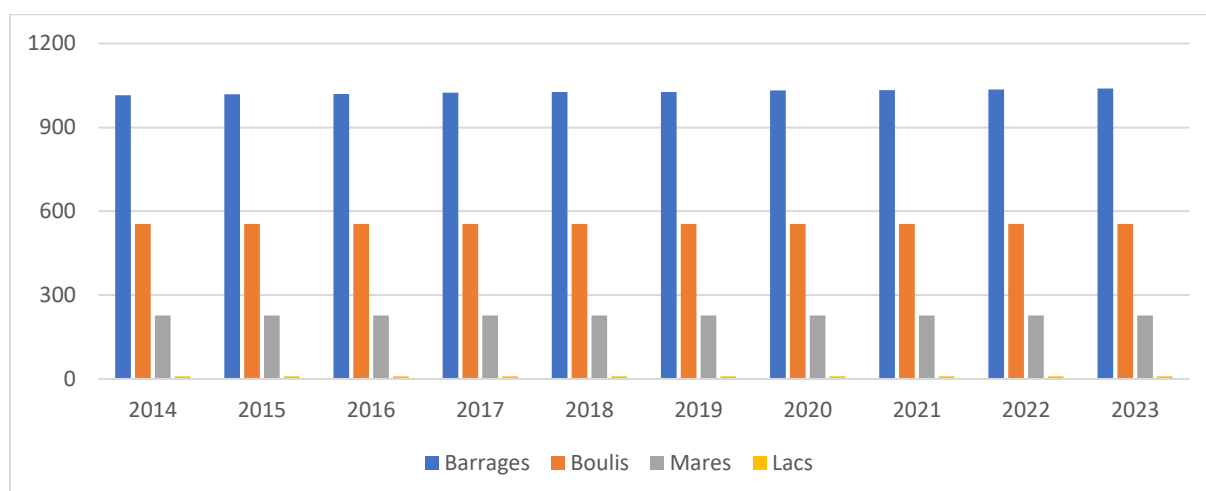
3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique national se rattache à quatre (4) bassins versants nationaux : le Nakambé, le Mouhoun, le Niger et la Comoé.

La gestion rationnelle et durable des ressources en eau demeure une préoccupation majeure. En effet, le Burkina Faso fait face à une pression sur ses ressources causée par la baisse de la pluviométrie, l'accroissement de la population, le développement des activités économiques.

Le nombre de retenues d'eau de surface (Barrage, boulis, mare et lac) est estimé à 1 831 (MEEA 2023) dont 57 % de barrages.

Figure 3.2 : Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso



Source : Annuaire statistique de l'eau et l'assainissement du MEEA 2023

Une tendance à la hausse des précipitations et à la baisse des températures

Le Burkina Faso a un climat tropical de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance entre une longue saison sèche (Novembre-Mai) et une courte saison pluvieuse (Juin-Octobre) marquée par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations.

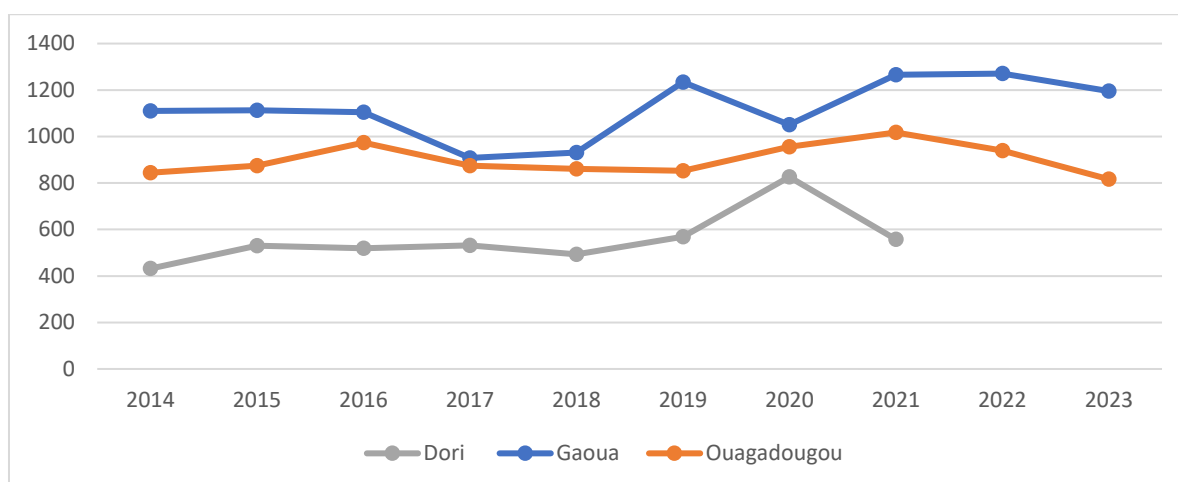
Les relevés pluviométriques montrent une fluctuation des précipitations moyennes annuelles marquée par une légère tendance à la hausse. La plus forte valeur a été relevée en 2022 (1271 mm à Gaoua) et la plus faible valeur en 2014 (432 mm à Dori) (**Figure 3.3**).

Les températures moyennes annuelles minima et maxima connaissent une forte variation depuis 2014. (**Figure 3.4** et **Figure 3.5**).

Deux vents caractérisent les saisons au Burkina Faso : l'harmattan soufflant du Nord-Est vers le Sud pendant la saison sèche et la mousson qui souffle du Sud-ouest à l'Est et qui est porteuse de pluies. La vitesse moyenne annuelle a connu une légère augmentation au cours des 10 dernières années avec un pic de 3,3 m/s en 2023 à la station Ouagadougou aéroport. La plus faible vitesse a été enregistrée en 2019 (0,8 m/s) à la station de Dori. (**Figure 3.6**).

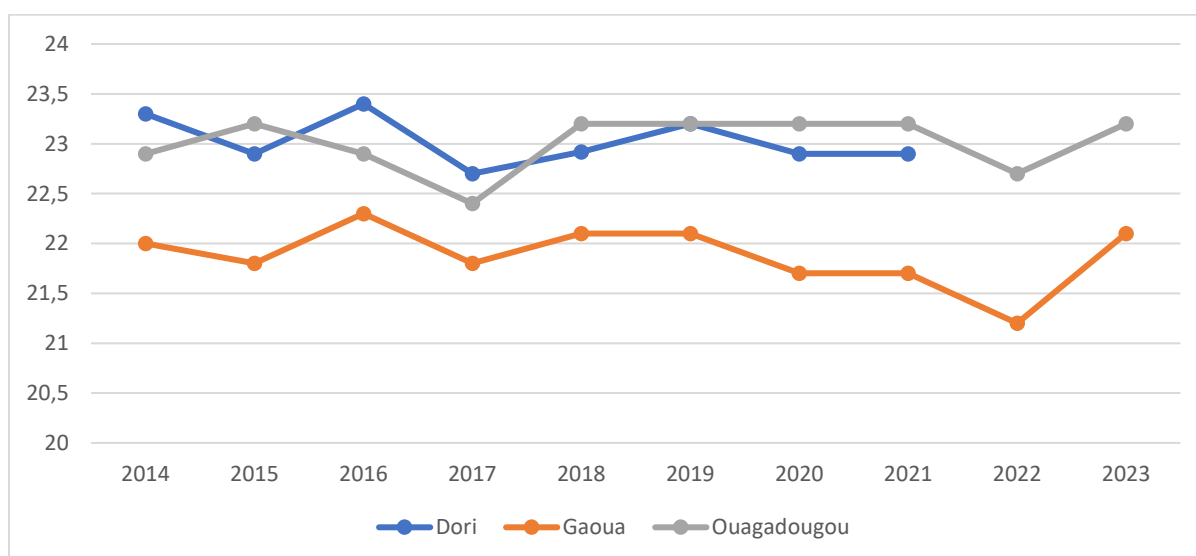
En raison de la situation sécuritaire difficile, les données concernant la station météorologique de Dori au nord du pays ne sont pas disponibles.

Figure 3.3: Évolution des hauteurs de pluie dans les principales stations (mm)



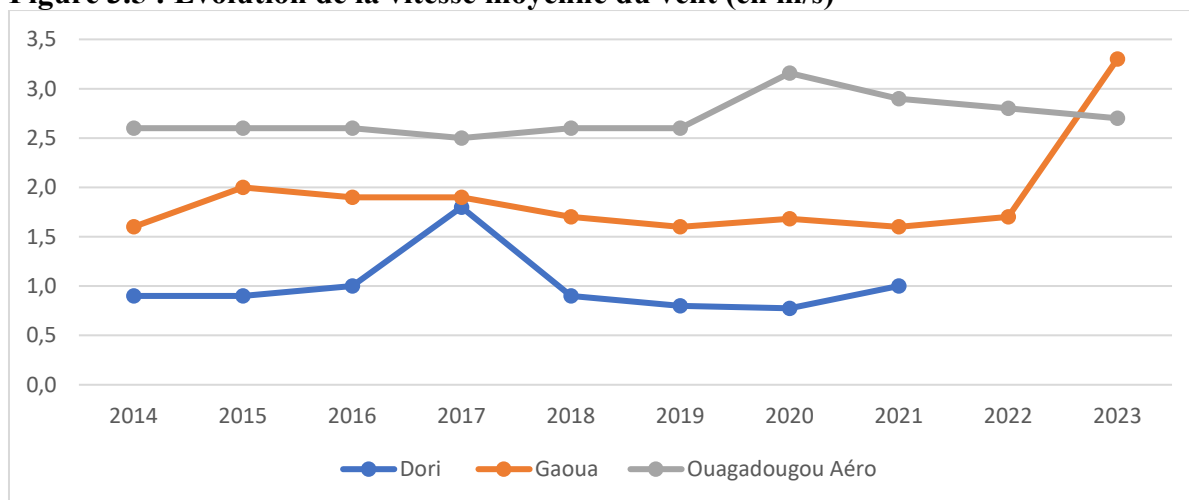
Source : ANAM, 2023

Figure 3.4: Évolution des températures moyennes minima annuelles dans les principales stations (en °C)



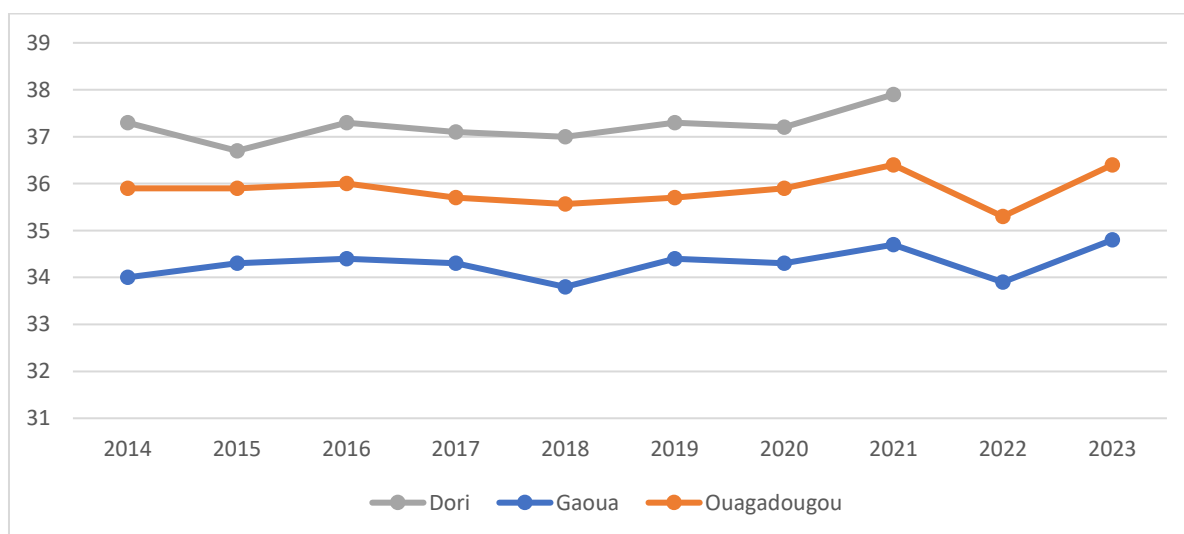
Source : ANAM, 2023

Figure 3.5 : Evolution de la vitesse moyenne du vent (en m/s)



Source : ANAM, 2023

Figure 3.6: Évolution des températures moyennes maxima annuelles dans les principales stations (en °C)



Source : ANAM, 2023

3.3 LES SOLS

On dénombre neuf (9) classes de sols sur l'ensemble du territoire national qui sont : (i) les sols minéraux bruts qui représentent 5% des sols du Burkina. Ils sont de très faible épaisseur liée à leur faible évolution pédologique et sont d'un intérêt agronomique nul ou faible en raison de leurs faibles profondeurs ; (ii) les sols peu évolués représentent 30% et se rencontrent dans les régions du Centre-Ouest (Sanguié), du Nord, du Centre-Nord et de l'Est. Ces types de sols sont généralement riches en éléments minéraux mais très sensibles à la dégradation ; (iii) les sols

ferralitiques qui couvrent 1% du pays se retrouvent dans les provinces du Houet, du Kénédougou, de la Comoé, de la Léraba et du Noumbiel. Ils se développent sur des grès mais aussi sur des schistes et ont une faible réserve en eau ; (iv) les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse sont très rependus et occupent 43% du pays. Ils se caractérisent par leurs teneurs élevées en oxydes et hydroxydes de fer ou de manganèse ; (v) les vertisols représentent 4% et sont à majorité dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Est. Ce sont des sols argileux avec une forte teneur en matière organique et une bonne capacité de rétention en eau ; (vi) les sols brunifiés représentant 5% des sols du pays, sont situés principalement dans les Régions du Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Est et Sud-Ouest. Ce sont des sols riches en humus avec forte activité biologique ; (vii) les sols iso humiques qui occupent de 2% du territoire sont généralement localisés dans la Région du Sahel et ont une disponibilité en eau faible; (viii) les sols sodiques couvrant 3% sont caractérisés par la présence de sodium et/ou de magnésium échangeables. Ils sont à forte dominance dans la Région du Sahel et (ix) les sols hydromorphes de l'ordre de 7% se trouvent le long des fleuves et des rivières.

Une proportion importante de sols sensibles à la dégradation

Une tendance générale à la hausse de la dégradation des sols est observée entre 2002 et 2012.

Les superficies des sols fortement dégradées sont passées de 3 856 474 ha à 5 156 181 ha.

Les sols les plus sensibles à la dégradation sont les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou sal sodiques et les sols hydromorphes et représentent 45% des sols du pays. L'érosion hydrique est faible dans les Régions du Sahel et du Centre-Ouest, moyenne dans les régions des Cascades, les Hauts-Bassins et du Sud-ouest, élevée dans les Régions du Plateau Central, du Centre et du Centre-Est et très élevée dans les régions du Nord et du Centre-Nord.

3.4 L'AIR

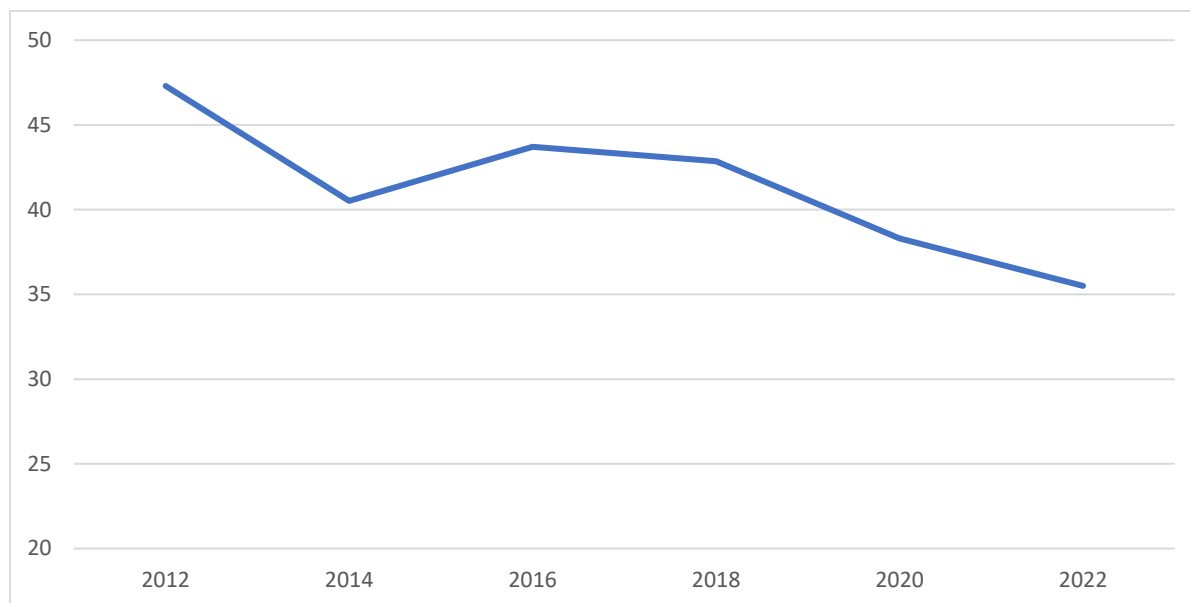
Le Burkina Faso à l'instar des autres pays, connaît une dégradation de la qualité de l'air ambiant. La pollution de l'air peut être causée par les rejets de gaz issus du secteur de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, de la foresterie, du transport et de l'incinération à ciel ouvert des déchets.

Qualité de l'état environnemental sur la base de l'Indice de Performance Environnementale

L'indice de performance environnementale est un indice permettant d'évaluer, de comparer et d'améliorer l'efficacité des politiques environnementales des pays du monde. Il fournit un résumé basé sur des données de l'état de durabilité dans le monde en s'appuyant sur 40 indicateurs de performance dans 11 catégories.

Les résultats montrent que le Burkina Faso a enregistré un indice de performance environnementale de 35,50 en 2022 contre 38,3 sur 100 en 2020 soit une baisse de 2,8 points. Depuis 2012, l'IPE connaît une tendance à la baisse.

Figure 3.7: Indice de performance environnementale



Source : DGESS/MEEA 2023, à partir des données de <https://global-reports.23degrees.eu/epi/root>

Qualité de l'air ambiant

Le suivi de la qualité de l'air se rapporte aux polluants qui ont un impact sur la santé publique. Il s'agit des particules fines de taille inférieure ou égale à 10 microns. La qualité de l'air ambiant au Burkina Faso reste préoccupante. En effet, les matières particulaires (PM10) dans l'air ont une concentration au-delà des normes aussi bien nationales qu'internationales comme l'indiquent des mesures dans certaines zones stratégiques de la nation. Ainsi, un rapport, produit en 2020 par la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement, a révélé une concentration de 642,06 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de PM10 à Dossi dans la région des Haut-Bassins. Ce résultat

est largement au-dessus de la norme nationale fixée à 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et celle de l'OMS qui se situe à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

BON A SAVOIR

Les ressources forestières, fauniques, hydrauliques et halieutiques du Burkina sont soumises à une dégradation continue malgré les efforts entrepris par les acteurs intervenant dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Plusieurs types de sols sont confrontés à une dégradation préjudiciable aux activités anthropiques. Les températures ont une tendance haussière avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace. La concentration de particules dans l'air ambiant des grands centres urbains dépasse la norme nationale et la norme de l'OMS.

PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

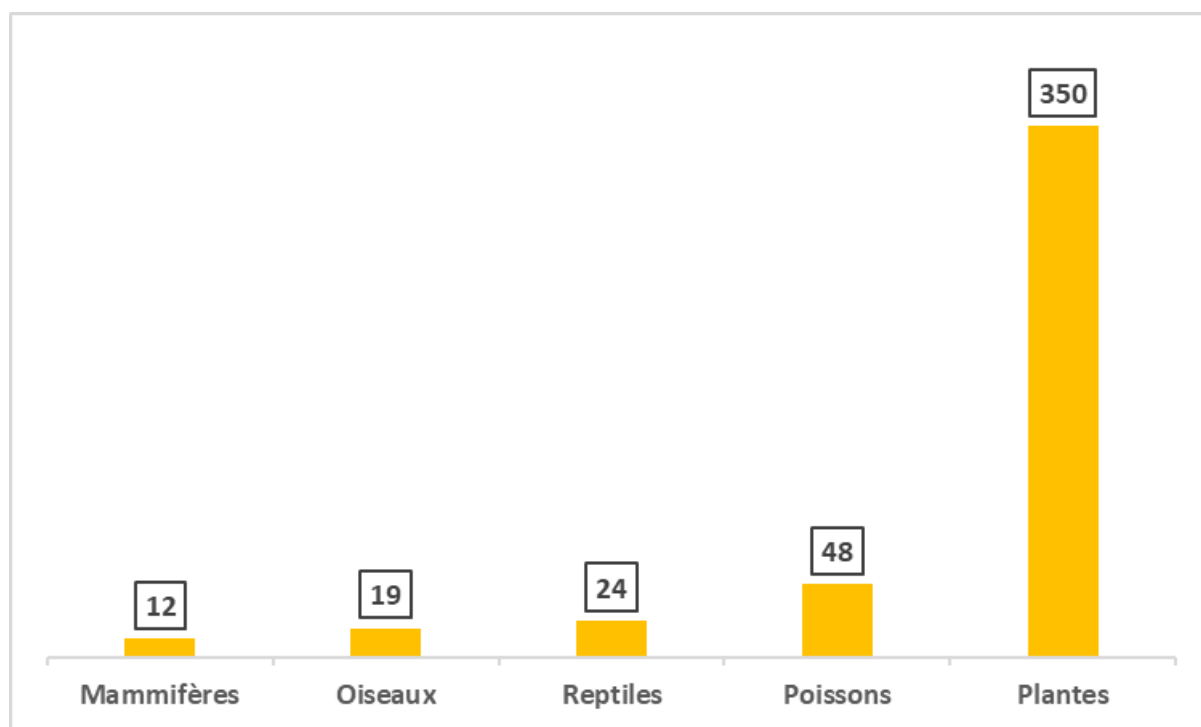
L'environnement a un impact significatif sur la santé humaine. Les pressions et les menaces d'origine humaine exercées sur l'environnement affaiblissent et dégradent le potentiel des écosystèmes et de la biodiversité. La santé environnementale englobe les aspects de la santé déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux et psychosociaux. Les impacts socio-économiques et environnementaux sont analysés dans cette partie

4.1 LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU

Erosion de la biodiversité

La dégradation de l'environnement est à l'origine de menaces sur la biodiversité avec la raréfaction et/ou la disparition d'espèces forestières, fauniques et halieutiques. Ainsi, 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées. Parmi les 607 espèces ligneuses répertoriées au Burkina Faso et soumises aux critères de classification de l'UICN, il ressort que 124 espèces sont menacées (Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, 2019)

Figure 4.1 les espèces menacées de disparition

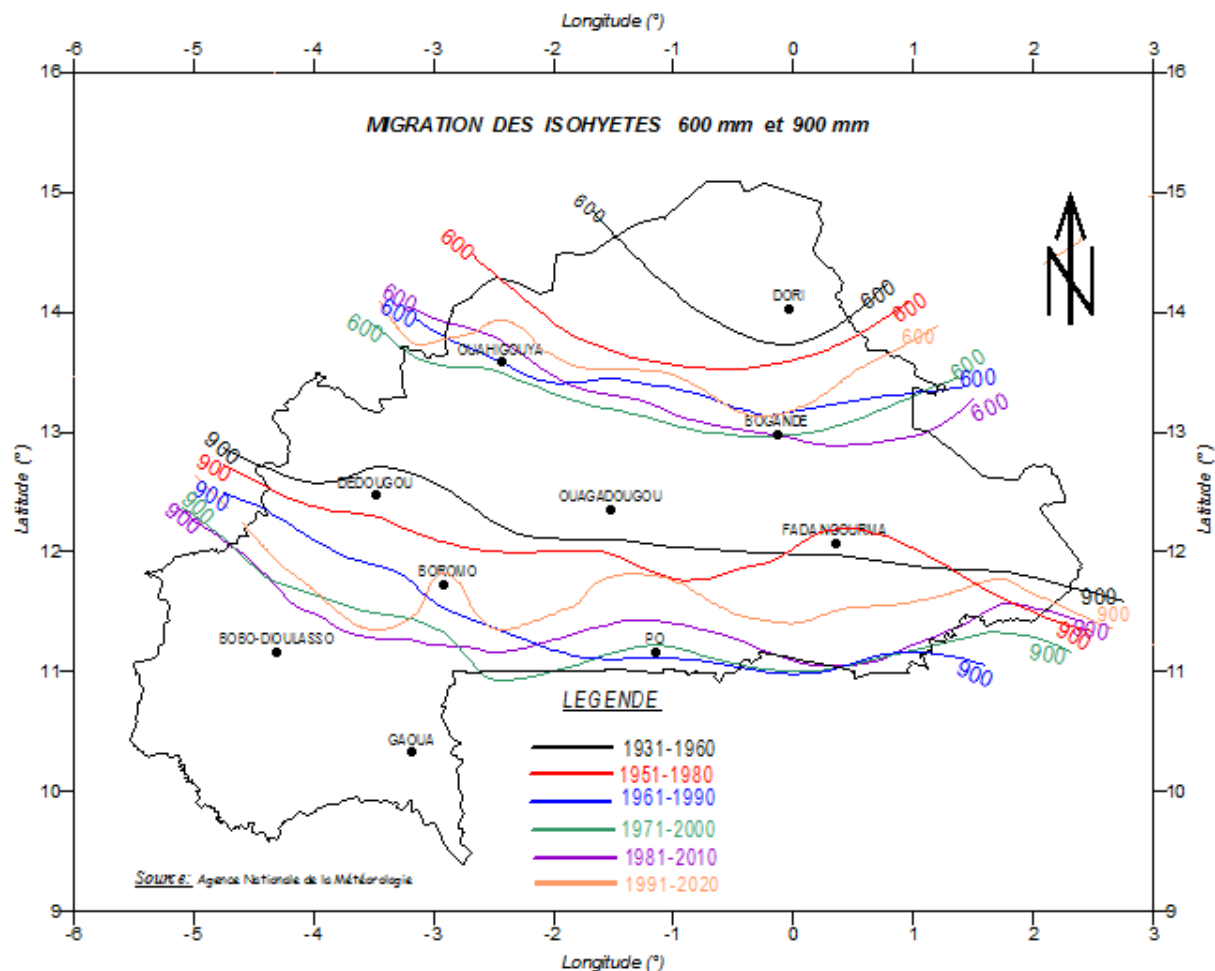


Source : MEEA 2022, à partir des données de la monographie nationale de la diversité biologique (2019)

Une tendance à la désertification

L'analyse de la pluviométrie des dernières décennies montre un déplacement des isohyètes 600 et 900 mm du sud vers le nord entre 1991 et 2020. Ce déplacement des isohyètes entraîne une augmentation des superficies couvertes par les zones humides.

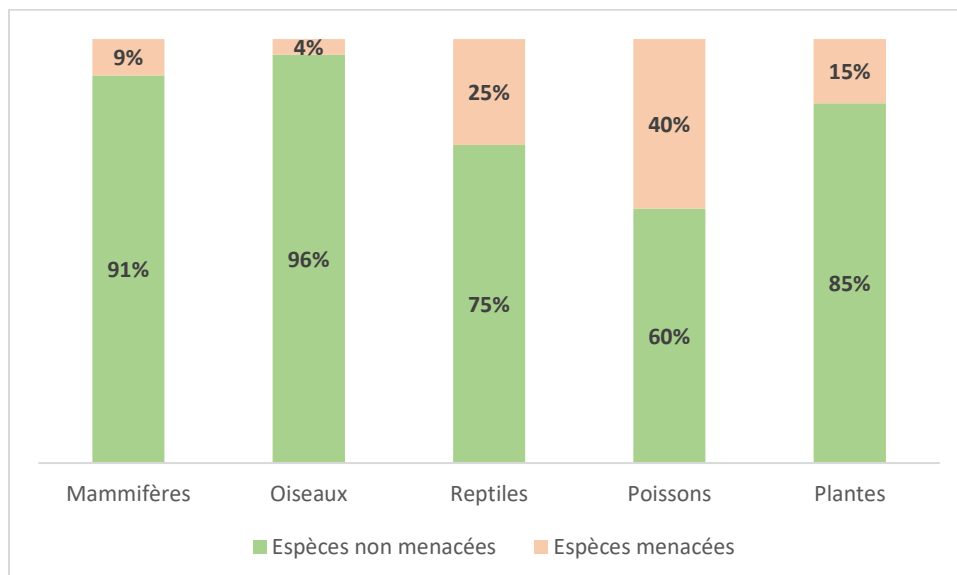
Carte 4.1 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm



Source : Tendances climatiques 1980-2010. MEMORANDUM N°4 du 11 juillet 2011

Les espèces les plus menacées sont les poissons (40%) tandis-que les oiseaux sont les espèces les moins menacées (4%). En effet, parmi toutes ces espèces, les oiseaux s'adaptent au mieux aux menaces liées aux activités anthropiques.

Figure 4.2 : Proportions des espèces menacées de disparition



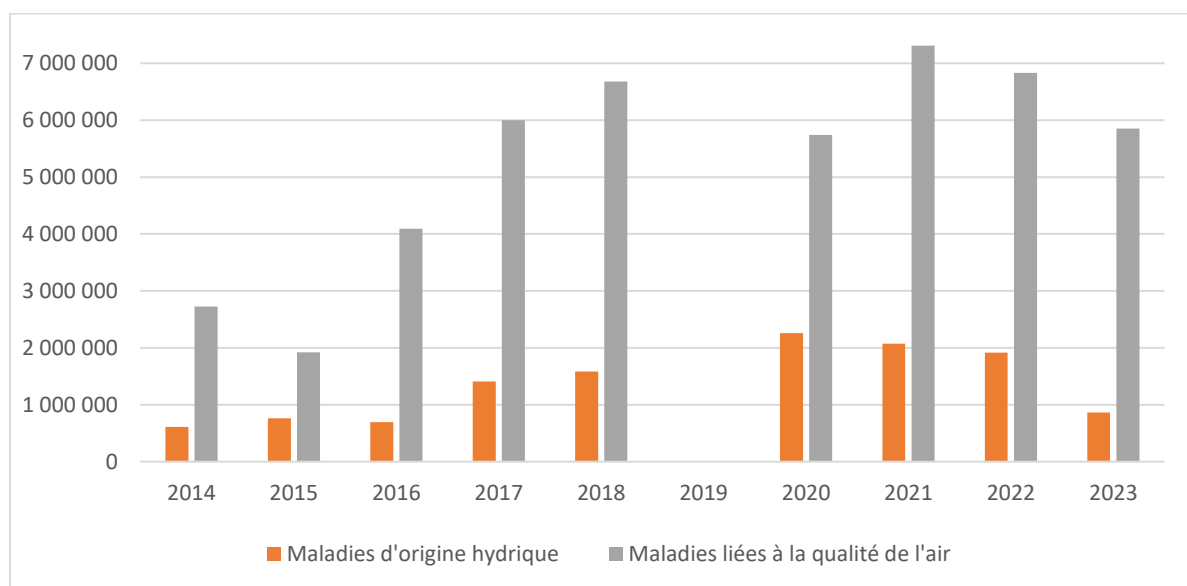
Source : DGESS à partir des données de la monographie nationale de la diversité biologique (2019)

4.2 IMPACTS SUR LA SANTÉ HUMAINE

Fluctuations des maladies d'origine hydrique et hausse des pathologies respiratoires à partir de 2017

La pollution de l'eau, de l'air et des sols sont des facteurs dégradant de l'environnement qui entraînent diverses pathologies, notamment des cancers et des troubles de la reproduction et du développement. De 2014 à 2023, l'évolution des maladies d'origine hydrique fluctue au fil des années tandis que les cas de maladies liées à la qualité de l'air connaissent une augmentation relativement remarquable à partir de 2017. En 2016, une anomalie se distingue avec une prédominance des maladies d'origine hydrique par rapport à celles liées à la qualité de l'air. Cette nette différence entre les deux types de maladies illustre une aggravation des problèmes de santé liés à la qualité de l'air.

Figure 4.3 : Evolution des maladies d'origine hydriques et des maladies liées à la qualité de l'air de 2014 à 2023



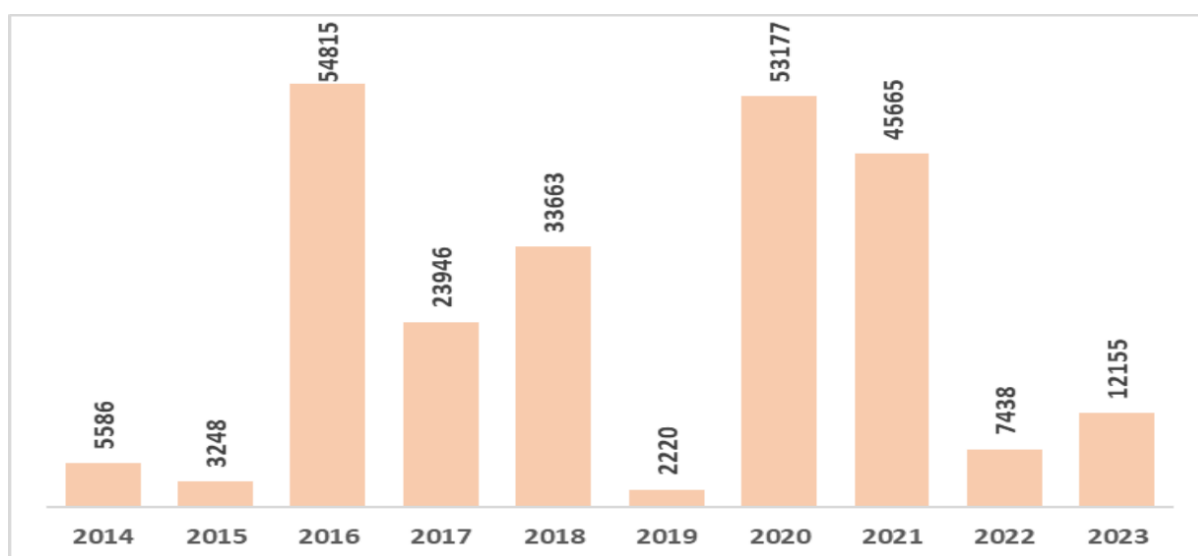
Source : DGESS/MEEA, à partir de l'annuaire statistique du Ministère de la santé, 2014 à 2023

Des personnes touchées par des catastrophes naturelles

Durant ces dernières années, plusieurs personnes ont été touchées par les inondations.

En effet, les plus grands nombres de victimes sont 54 815 et 53 177, enregistrés respectivement en 2016 et en 2020. Parmi ces victimes, des pertes en vie humaines ont été enregistrées (50 décès en 2016). Les régions les plus touchées en 2016 furent celles du Centre-Nord (17 332 victimes) et du Centre (12 512 victimes). En revanche, 2019 a été l'année qui a enregistré le moins de victimes (2220 victimes).

Figure 4.4 : Situation des victimes des inondations de 2014 à 2023

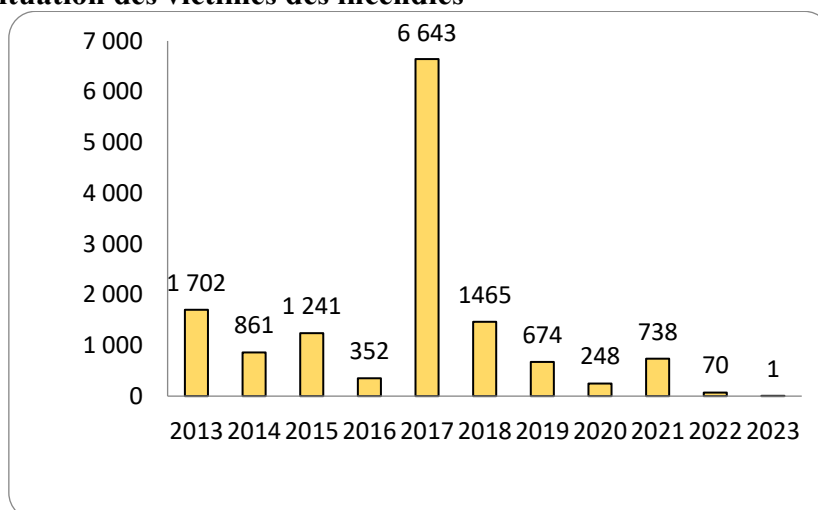


Source : SP/CONASUR, Base de données sur les catastrophes naturelles

Les incidents d'incendies ont causé des victimes sur l'ensemble des régions. On observe un nombre important de victimes en 2017(6643 personnes touchées) et une nette diminution en 2023 (1 personne victime) (**figure 4. 5**).

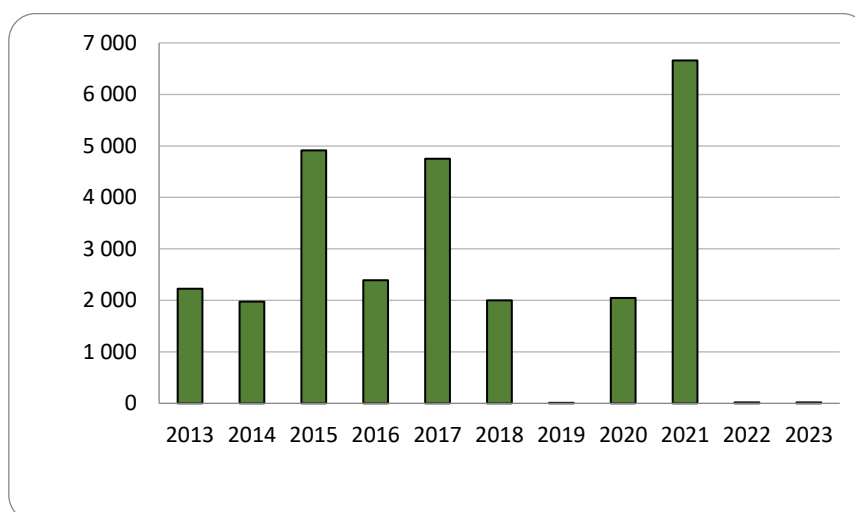
Les vents violents ont plus touché les populations en 2021 avec 6660 victimes. Tout comme les inondations, l'année 2019 a connu moins de personnes touchées (10 personnes) par les vents violents (**Figure 4. 6**). Le nombre de victimes des vents violents est resté constant en 2023 (18 victimes).

Figure 4.5 : Situation des victimes des incendies



Source : SP/CONASUR, Base de données sur les catastrophes naturelles

Figure 4.6 : Situation des victimes des vents violents de 2013 à 2023



Source : SP/CONASUR, Base de données sur les catastrophes naturelles

4.3 LES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE

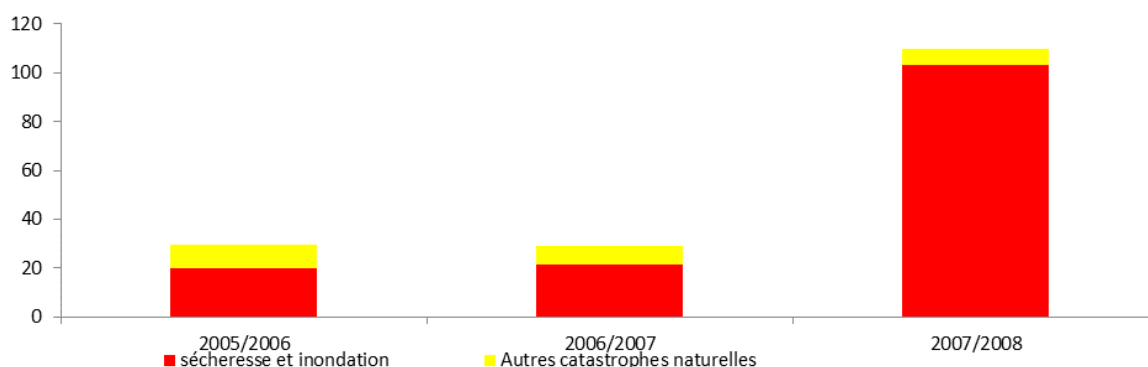
D'importants coûts économiques engendrés

Les catastrophes naturelles entraînent la destruction de biens matériels. En 2023, 249 maisons se sont endommagées/détruites pour cause d'inondation. Ces catastrophes occasionnent des pertes économiques et compromettent la sécurité alimentaire.

En 2008, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) sont estimées à plus de 100 milliards de F CFA soit 21% du PIB. Ceci représente 53 000 FCFA par habitant et par année (**Figure 4.7**)

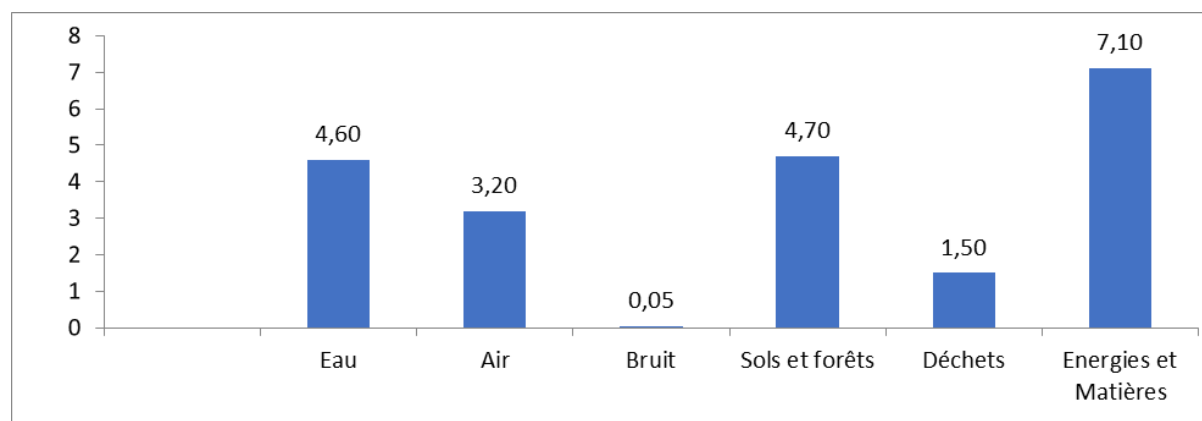
L'exploitation des ressources naturelles a des impacts considérables sur l'environnement. Selon une étude réalisée en 2008, les secteurs de l'énergie et matières, le bruit ont engendré des coûts et dommages environnementaux estimés respectivement à 7,10% et 0,05% du PIB (**Figure 4.7**).

Figure 4.7 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA)



Source : Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale

Figure 4.8 : Coût des dommages et inefficiences par domaine environnemental en 2008 (% du PIB)



Source : IPE, 2010

Bon à savoir

La dégradation de l'état de l'environnement entraîne la perte de la biodiversité, la prolifération des maladies et des pertes économiques. La préparation aux catastrophes naturelles, la protection et la promotion de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie constituent des réponses efficaces pour atténuer ces effets.

PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso est confronté aux défis environnementaux, en particulier la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des terres, les pollutions, la diminution de la biodiversité et les effets néfastes des changements climatiques.

Pour relever les défis environnementaux au plan mondial, le pays s'est engagé à travers la ratification de plusieurs conventions internationales. Au plan national, il a élaboré et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'actions en matière d'environnement.

Dans cette partie, les indicateurs de réponses se réfèrent aux dépenses de protection de l'environnement, à la restauration et à la conservation des ressources naturelles, à l'économie d'énergie, à la diversification énergétique et à la gestion des déchets.

5.1 LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le gouvernement, les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations de la société civile, les citoyens et les partenaires techniques et financiers consentent des efforts financiers pour protéger l'environnement et gérer durablement les ressources environnementales.

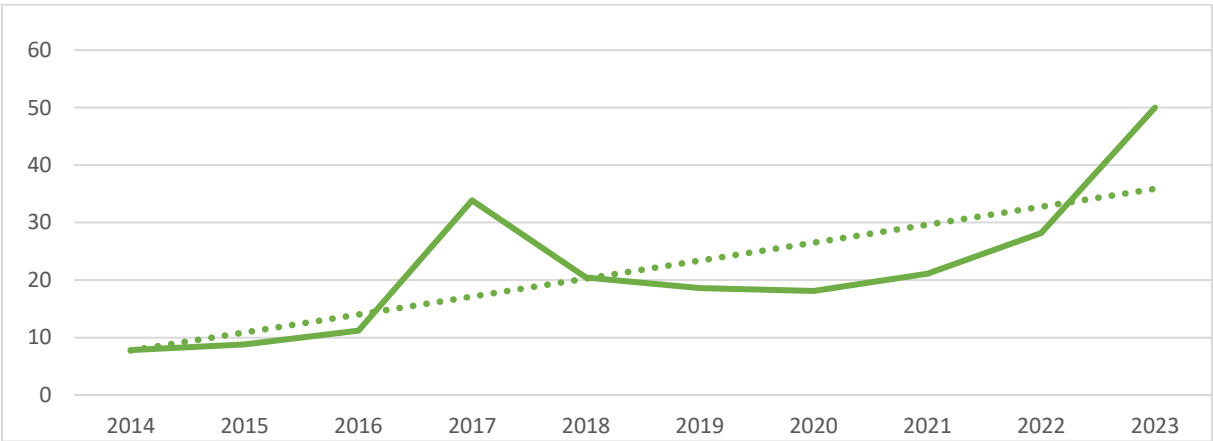
Les dépenses courantes et d'investissement du MEEA à la hausse

L'engagement en faveur de l'environnement s'est traduit par une diversification des sources de financement ainsi que l'augmentation de manière globale des montants financiers mobilisés. Les dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement connaissent une tendance à la hausse ces dix dernières années. Elles sont passées de 7,82 milliards en 2014 à 50,01 milliards de francs CFA en 2023 (Graphique 5.1). Cela pourrait s'expliquer par l'évolution de l'environnement institutionnel avec la fusion du ministère de l'environnement et celui en charge de l'eau.

Entre 2004 et 2006 les investissements des partenaires financiers croissent et ont concerné plusieurs domaines environnementaux. L'ensemble de ces investissements est d'environ 7 milliards F CFA en 2006 (**Figure 5.1**).

Quant aux industries, leurs dépenses de protection de l'environnement s'élèvent à près de 9 milliards de FCFA sur la période 2004 à 2006 dont environ 50% proviennent des industries agroalimentaires (**Figure 5.2**). La contribution des acteurs reste faible aux regards des défis environnementaux du pays.

Figure 5.1 : Evolution des dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA)



Source : DGESS/MEEA, à partir de l’annuaire statistique 2023 de l’économie et des finances

Figure 5.2 : Répartition des investissements de protection de l'environnement par type d'industrie (en milliards FCFA)

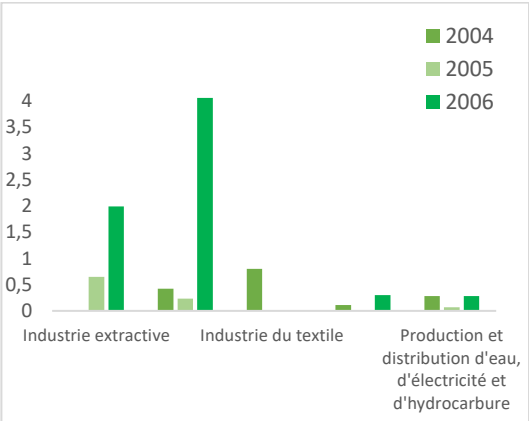
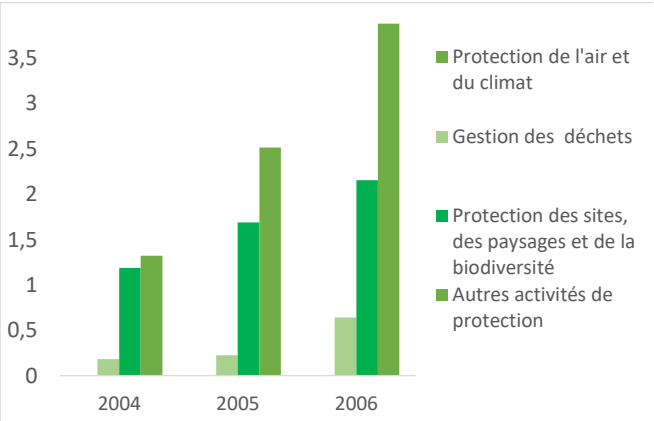


Figure 5.3 : Répartition du financement extérieur par domaine environnemental (en milliards FCFA)



Source : SP-CONEDD, Rapport projet pilote de comptabilité environnementale,2008

5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles due aux modes de production et de consommation demeure un défi majeur auquel l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ne cessent d'apporter des réponses.

Une hausse des investissements financiers pour une augmentation de l'offre en eau potable.

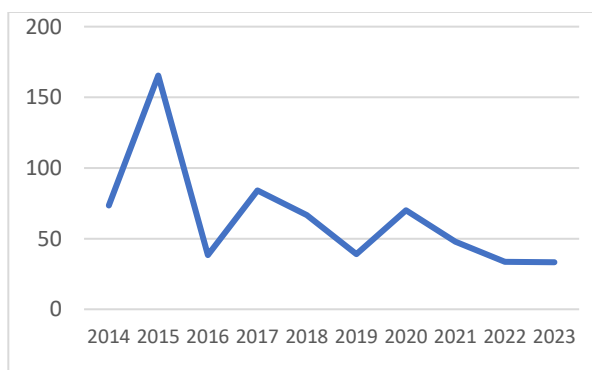
Afin d'accroître la disponibilité des ressources en eau, l'option pour une forte mobilisation des eaux souterraines en sus de celles de surface a été privilégiée.

En effet, des investissements de l'Etat pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (AEPA) ont été engagés. Le montant des investissements a relativement baissé ces dix dernières années. Il est passé de 165,41 milliards de francs CFA en 2015 à 33,27 milliards de francs CFA en 2023 (Figure 5.4).

Consécutivement aux efforts, le volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA a presque doublé entre 2014 et 2023. Il est passé de 58,90 millions de m³ à 102,21 millions de m³ pour l'eau de surface et de 24,46 millions m³ à 35,84 millions de m³ pour l'eau souterraine (Figure 5.5).

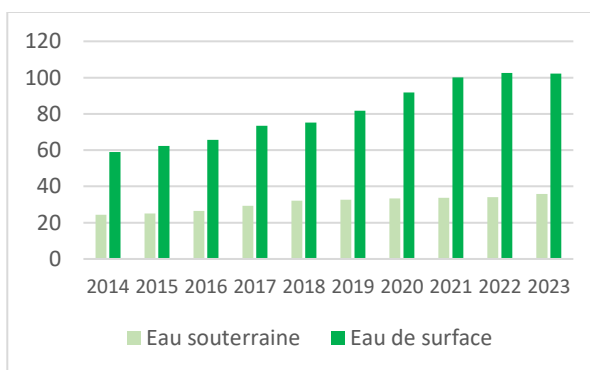
Ces acquis doivent être améliorés à travers un accroissement des financements accordés à la mobilisation des ressources en eau, des actions de lutte contre les pollutions, la gestion rationnelle des ressources en eau, etc.

Figure 5.4 Investissements en AEPA (en milliards de FCFA)



Source : ONEA, Rapports annuels d'activités 2019

Figure 5.5 : Evolution du volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA (millions de m³)



Source : MEA, Annuaire statistique de l'eau et

Des efforts consentis pour l'accroissement des superficies des formations forestières, mais insuffisants

La dégradation du couvert végétal occasionnée par les diverses formes de pressions anthropiques et naturelles a conduit à la mise en œuvre d'actions de conservation et de protection des ressources naturelles. En effet, depuis 1935, le pays procède à la création et au classement des forêts, des aires de protection faunique et des réserves, etc. Ces aires classées représentent 14% du territoire national. Des efforts doivent se poursuivre pour l'apurement des aires classées existantes et la création d'autres aires notamment au profit des collectivités territoriales.

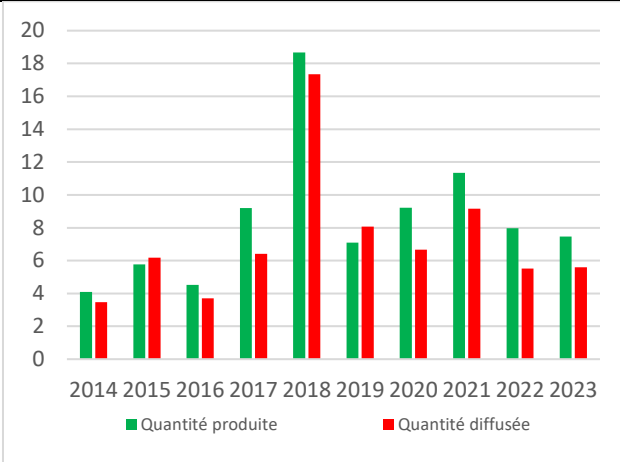
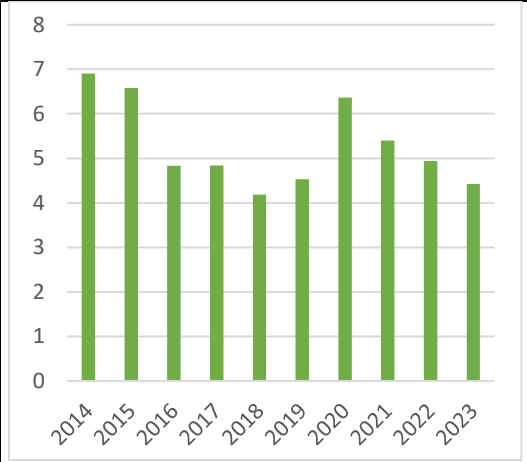
Des actions favorables à l'accroissement du couvert végétal

La restauration du couvert végétal et la diversification des espèces végétales passent entre autres par la production, la diffusion des semences et la réalisation des plantations.

Entre 2014 et 2023, la quantité produite de semences forestières (améliorées) a légèrement augmenté, passant de 4087 kg à 7466,69kg avec pic en 2018 (18 670,53 kg). La quantité diffusée a également connu la même tendance (**Graphique 5.6**).

Le nombre de plants mis en terre a évolué en dents de scie au cours de la période de 2014 à 2023 avec une tendance globale à la baisse. Le plus grand nombre de plants mis en terre a été enregistré en 2014 (6,90 millions) et le plus petit nombre en 2018 (4,19 millions). En 2023, 4,42 millions de plants ont été mis en terre, soit une baisse de 515 914 plants par rapport à l'année précédente (**Graphique 5.7**).

Les efforts doivent être renforcés en matière de production semencière et surtout de plantation en vue d'inverser la tendance de la disparition d'espèces forestières et de la diminution du couvert végétal.

Figure 5.6 : Evolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (en tonnes)	Figure 5.7 : Evolution du nombre de plants mis en terre (millions)																																																							
 <table><caption>Data for Figure 5.6: Evolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (en tonnes)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Quantité produite (tonnes)</th><th>Quantité diffusée (tonnes)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2014</td><td>4.0</td><td>3.5</td></tr><tr><td>2015</td><td>5.5</td><td>6.0</td></tr><tr><td>2016</td><td>4.5</td><td>3.5</td></tr><tr><td>2017</td><td>9.0</td><td>6.5</td></tr><tr><td>2018</td><td>18.5</td><td>17.5</td></tr><tr><td>2019</td><td>7.0</td><td>8.0</td></tr><tr><td>2020</td><td>9.0</td><td>6.5</td></tr><tr><td>2021</td><td>11.0</td><td>9.0</td></tr><tr><td>2022</td><td>8.0</td><td>5.5</td></tr><tr><td>2023</td><td>7.5</td><td>5.5</td></tr></tbody></table>	Année	Quantité produite (tonnes)	Quantité diffusée (tonnes)	2014	4.0	3.5	2015	5.5	6.0	2016	4.5	3.5	2017	9.0	6.5	2018	18.5	17.5	2019	7.0	8.0	2020	9.0	6.5	2021	11.0	9.0	2022	8.0	5.5	2023	7.5	5.5	 <table><caption>Data for Figure 5.7: Evolution du nombre de plants mis en terre (millions)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Nombre de plants (millions)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2014</td><td>6.8</td></tr><tr><td>2015</td><td>6.5</td></tr><tr><td>2016</td><td>4.8</td></tr><tr><td>2017</td><td>4.8</td></tr><tr><td>2018</td><td>4.2</td></tr><tr><td>2019</td><td>4.5</td></tr><tr><td>2020</td><td>6.3</td></tr><tr><td>2021</td><td>5.3</td></tr><tr><td>2022</td><td>4.9</td></tr><tr><td>2023</td><td>4.4</td></tr></tbody></table>	Année	Nombre de plants (millions)	2014	6.8	2015	6.5	2016	4.8	2017	4.8	2018	4.2	2019	4.5	2020	6.3	2021	5.3	2022	4.9	2023	4.4
Année	Quantité produite (tonnes)	Quantité diffusée (tonnes)																																																						
2014	4.0	3.5																																																						
2015	5.5	6.0																																																						
2016	4.5	3.5																																																						
2017	9.0	6.5																																																						
2018	18.5	17.5																																																						
2019	7.0	8.0																																																						
2020	9.0	6.5																																																						
2021	11.0	9.0																																																						
2022	8.0	5.5																																																						
2023	7.5	5.5																																																						
Année	Nombre de plants (millions)																																																							
2014	6.8																																																							
2015	6.5																																																							
2016	4.8																																																							
2017	4.8																																																							
2018	4.2																																																							
2019	4.5																																																							
2020	6.3																																																							
2021	5.3																																																							
2022	4.9																																																							
2023	4.4																																																							
Source : CNSF, Rapports d'activités 2023	Source : DGEF, Rapports d'activités, 2023																																																							

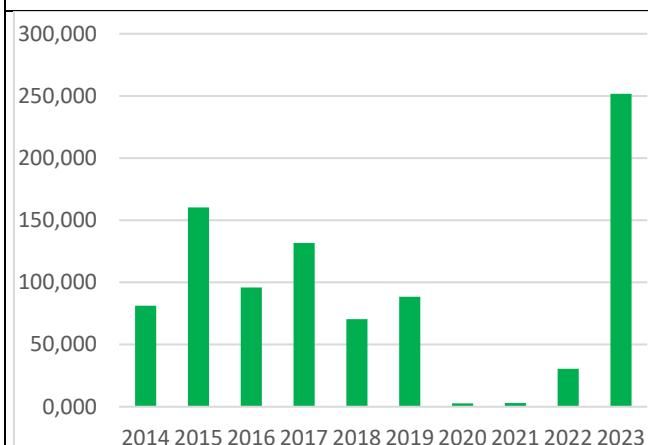
Une intensification du renforcement des capacités des acteurs des filières forestières

Le nombre de personnes, de producteurs et de techniciens sensibilisées et/ou formés sur la reforestation connaissent des évolutions irrégulières. Le nombre de personnes sensibilisées est passé de 81304 en 2014 à 251667 en 2023 avec une moyenne 91621,7 sur toute la période. **Le plus grand nombre de personne sensibilisées est observé en 2023 (251667 personnes) (Graphique 5.8).**

L'évolution du nombre de producteurs formés a enregistré un pic en 2016 (68 408 producteurs formés). Sur la période 2016-2023, le nombre d'acteurs formés a baissé considérablement, passant de 68 408 à 2745 soit une baisse de 65663 acteurs formés (**Graphique 5.9**). Le nombre de techniciens formés, après avoir enregistré sa plus grande valeur en 2018 (7 638) a considérablement baissé jusqu'en 2020 (293) avant de remonter en 2021 (1830). En 2023, le nombre de techniciens formés est estimé à 269, soit une baisse de 1561 par rapport à sa valeur en 2021 (**Graphique 5.10**).

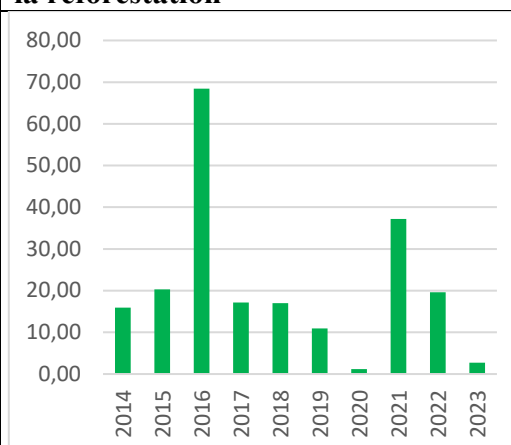
Au regard des attentes, des efforts doivent être menés afin d'accroître les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources forestières.

Figure 5.8: Evolution du nombre de personnes sensibilisées (en milliers) sur la reforestation



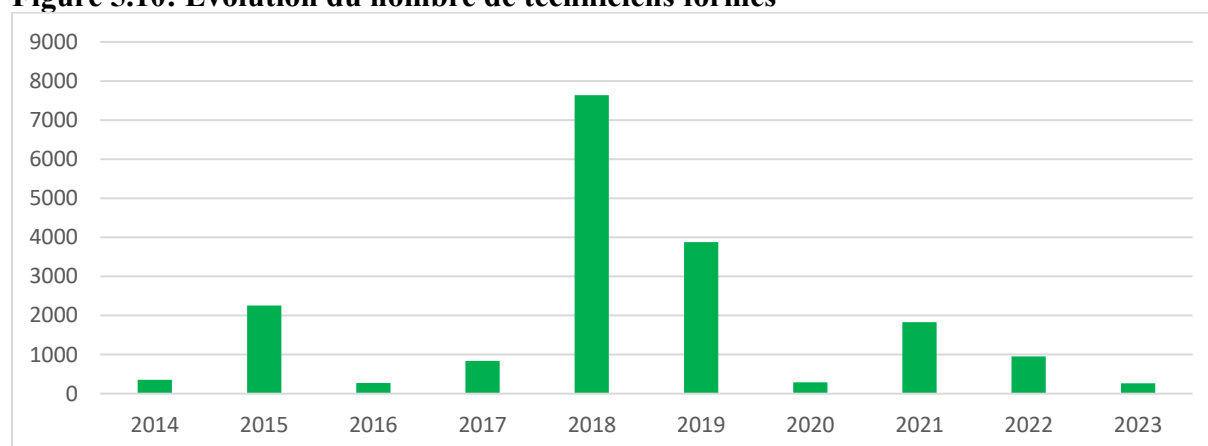
Source : DGEF

Figure 5.9: Evolution du nombre de producteurs formés (en milliers) sur la reforestation



Source : DGEF

Figure 5.10: Evolution du nombre de techniciens formés



Source : DGEF, Rapports annuels d'activités

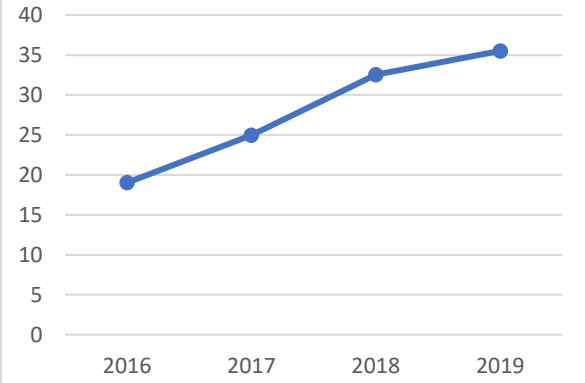
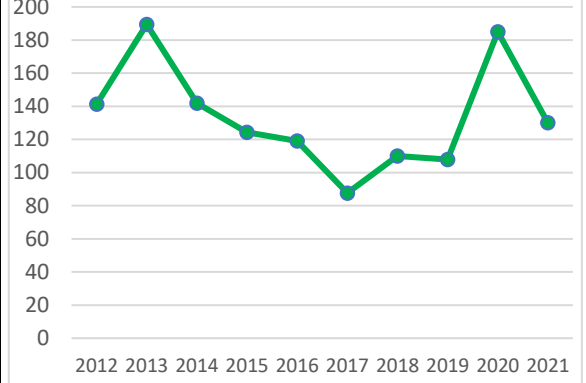
Des actions de récupération des terres dégradées renforcées

Le Gouvernement fait de la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres une des solutions de lutte contre la dégradation des terres.

De 2016 à 2019, les superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées ont presque doublé passant de 19 028 à 35 522 ha.

La superficie des terres dégradées récupérées connaît une évolution irrégulière. Elle est en baisse entre 2014 et 2017, passant respectivement de 141 809 ha à 17 145 ha soit une baisse de 54 150 ha. Après 2017, la superficie des terres récupérées à des fins agricoles a considérablement augmenté pour atteindre 184 960 ha en 2020 avant de connaître une légère baisse en 2021 (130 009 ha).

Les efforts doivent se poursuivre en s'inscrivant surtout dans une augmentation constante des superficies des terres dégradées récupérées.

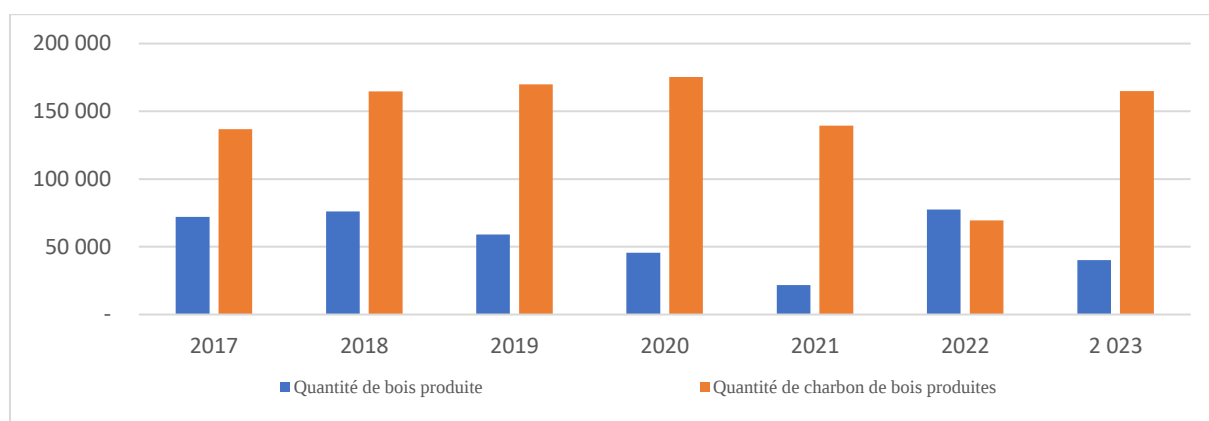
Figure 5.11 : Evolution des superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées (milliers d'hectares)	Figure 5.12 : Evolution des superficies des terres dégradées récupérées à des fins agricoles (milliers d'hectares)																																
 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Superficie (milliers d'hectares)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>36</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Superficie (milliers d'hectares)	2016	19	2017	25	2018	33	2019	36	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Superficie (milliers d'hectares)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>140</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>190</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>140</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>125</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>120</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>110</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>105</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>185</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>130</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Superficie (milliers d'hectares)	2012	140	2013	190	2014	140	2015	125	2016	120	2017	90	2018	110	2019	105	2020	185	2021	130
Année	Superficie (milliers d'hectares)																																
2016	19																																
2017	25																																
2018	33																																
2019	36																																
Année	Superficie (milliers d'hectares)																																
2012	140																																
2013	190																																
2014	140																																
2015	125																																
2016	120																																
2017	90																																
2018	110																																
2019	105																																
2020	185																																
2021	130																																
Source : DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance	Source : DGESS/MAAH, Enquêtes permanentes agricoles																																

Une production de bois au niveau national

La production du bois répond au souci de satisfaire principalement les besoins énergétiques des populations tout en respectant les objectifs de gestion rationnelle des ressources forestières. L'exploitation rationnelle des forêts, contribue à relever l'offre et participe à la lutte contre la pauvreté.

Les quantités de bois et de charbon de bois produites au niveau national affichent des tendances baissières sur la période 2017-2023 avec des moyennes respectives de 56 055 tonnes et 145 779 tonnes. Cette situation pourrait s'expliquer non seulement par le contexte sécuritaire qui n'est pas favorable à la production du bois et charbon de bois mais aussi par des difficultés liées au suivi de la production du bois. En effet, les grands consommateurs sont les populations des villes qui préfèrent plus le charbon de bois au bois. Ce qui complique le suivi de la production du bois qui est acheminé en grande partie vers les zones rurales.

Figure 5.13 : Evolution de la quantité de bois et du charbon de bois produits (tonne)

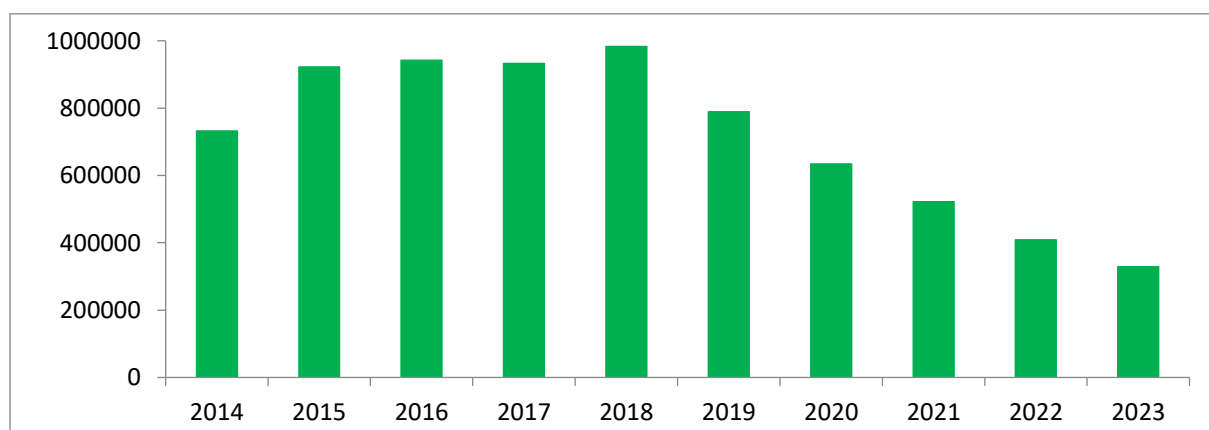


Source : DGESS/MEEA, à partir des données de rapport de la DGEF

Une exploitation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) en pleine évolution

Les PFNL permettent d'enrichir et de diversifier l'alimentation des populations mais aussi de générer des revenus. Pour limiter la pression de leur exploitation sur l'environnement, le ministère en charge de l'environnement mène des activités d'encadrement au profit des exploitants. Ce qui leur permet d'accroître les quantités de PFNL collectés, d'augmenter leurs capacités de transformation dans une logique de gestion durable. Ainsi, la quantité des PFNL collectés et transformés a connu une augmentation entre 2014 à 2018, passant respectivement de 730 000 à 981 314 tonnes soit une progression de 251 314 tonnes. Après 2018, le nombre de PFNL a progressivement baissé pour s'établir à 327 000 tonnes en 2023. Cette baisse pourrait être expliquée par le contexte sécuritaire qui n'est pas très favorable pour la récolte des PFNL.

Figure 5.14 : Evolution des quantités de PFNL collectés et transformés (tonnes)



Source : DGEVCC/MEEVCC, Annuaire statistique des PFNL 2023

5.3 L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE

Selon les Rapports sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB) et sur l'Indice de Développement Humain Durable (IDH), le Burkina Faso est confronté à des problèmes énergétiques auxquels il convient d'apporter des solutions durables. Ainsi, des actions de diversification et d'économie d'énergie sont promues.

Vers La transition vers les énergies propres

Le Gouvernement prône l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie alternative pour lutter contre la dégradation des ressources forestières et la qualité de l'air à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs.

La production d'hydroélectricité au cours la période de 2014 à 2023 enregistre une tendance globale à la baisse. La quantité d'hydroélectricité la plus élevée (139,5) a été produite en 2016. Après une baisse enregistrée jusqu'en 2018 (91,7 GWhs), on a observé une augmentation de la production jusqu'en 2021 (127,5 GWhs) avant de connaître une baisse en 2022(82,4 GWhs). En 2023, on enregistre une légère hausse de la production de d'hydroélectricité (89,3 GWhs) (**Figure 5.15**). En plus de l'énergie hydroélectrique, le Burkina Faso a commencé à produire l'énergie photovoltaïque en 2017 (9,5 GWhs). Cette production énergétique est passée à 54,1 GWhs en 2018 et à 63,6 GWhs en 2021. Ainsi le développement de l'énergie solaire, tout en se substituant à l'énergie thermique, permettra de répondre efficacement au besoin énergétique du pays et de lutter contre la pollution de l'air ainsi que les effets néfastes des changements climatiques.

Au niveau des ménages, il y a également un changement d'habitudes qui sont de plus en plus respectueuses de l'environnement. Entre 2014 et 2018, la proportion des ménages burkinabè ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson est passée de 10,2% à 12,6%. Cette proportion croît plus rapidement en milieu urbain où elle est passée de 32% en 2014 à 41,6% en 2018. En milieu rural, la proportion demeure très faible, elle est de 2,5% en 2018 contre 1,6% en 2014 (**Figure 5.16**).

Au niveau des Régions, c'est la Région du Centre qui enregistre la majorité des ménages (51,6%) qui utilisent les combustibles propres pour la cuisson des aliments en 2018. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où la proportion est de 14,4%. La Boucle du Mouhoun vient en dernière position avec 1,8% (**Figure 5.17**).

Les efforts en matière de sensibilisations et de mesures d'accompagnement doivent se poursuivre et surtout ciblés le milieu rural et les régions défavorisées pour accroître l'accès aux combustibles propres pour la cuisson des aliments.

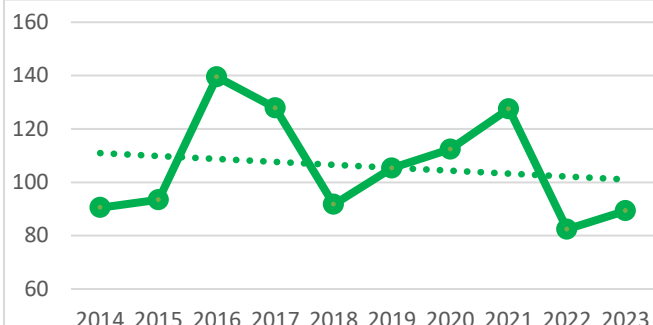
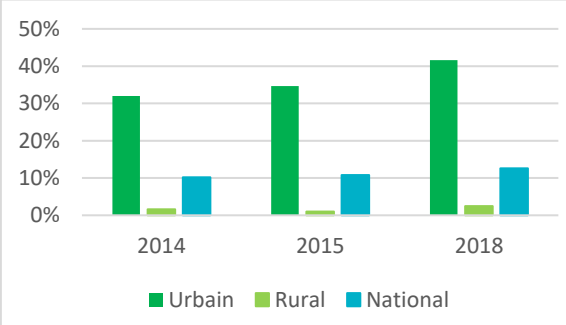
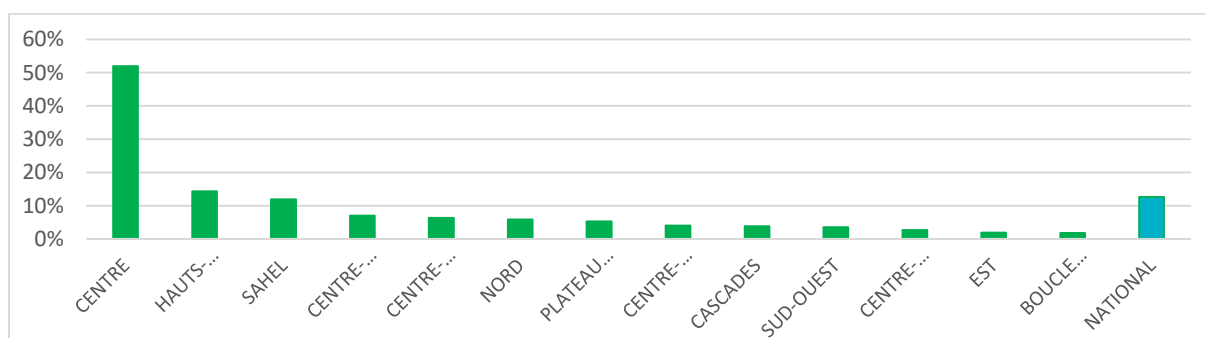
Figure 5.15 : Evolution de la production d'hydroélectricité (en GWh)	Figure 5.16 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu (%)																																						
 <table><caption>Data for Figure 5.15: Evolution de la production d'hydroélectricité (en GWh)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Production (GWh)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2014</td><td>90</td></tr><tr><td>2015</td><td>95</td></tr><tr><td>2016</td><td>140</td></tr><tr><td>2017</td><td>128</td></tr><tr><td>2018</td><td>92</td></tr><tr><td>2019</td><td>105</td></tr><tr><td>2020</td><td>112</td></tr><tr><td>2021</td><td>128</td></tr><tr><td>2022</td><td>82</td></tr><tr><td>2023</td><td>90</td></tr></tbody></table>	Année	Production (GWh)	2014	90	2015	95	2016	140	2017	128	2018	92	2019	105	2020	112	2021	128	2022	82	2023	90	 <table><caption>Data for Figure 5.16: Evolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu (%)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Urbain (%)</th><th>Rural (%)</th><th>National (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2014</td><td>32</td><td>2</td><td>10</td></tr><tr><td>2015</td><td>34</td><td>2</td><td>11</td></tr><tr><td>2018</td><td>42</td><td>3</td><td>13</td></tr></tbody></table>	Année	Urbain (%)	Rural (%)	National (%)	2014	32	2	10	2015	34	2	11	2018	42	3	13
Année	Production (GWh)																																						
2014	90																																						
2015	95																																						
2016	140																																						
2017	128																																						
2018	92																																						
2019	105																																						
2020	112																																						
2021	128																																						
2022	82																																						
2023	90																																						
Année	Urbain (%)	Rural (%)	National (%)																																				
2014	32	2	10																																				
2015	34	2	11																																				
2018	42	3	13																																				
Source : DGESS/MEMC, Annuaire statistiques du Ministère	Source : INSD, EMC 2014, ENESI 2015, ERI-ESI 2018																																						

Figure 5.17 : Proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par région en 2018 (%)



Source : INSD, ERI-ESI 2018

5.4. LA GESTION DES DECHETS

Les modes de production et de consommation génèrent d'énormes quantités de déchets qui doivent être convenablement gérée afin de minimiser leurs conséquences sur l'environnement, la santé humaine et la santé animale.

Des progrès enregistrés dans la gestion des ordures ménagères

La gestion des déchets au niveau des ménages connaît des avancées au Burkina Faso grâce aux actions de sensibilisations et de formations.

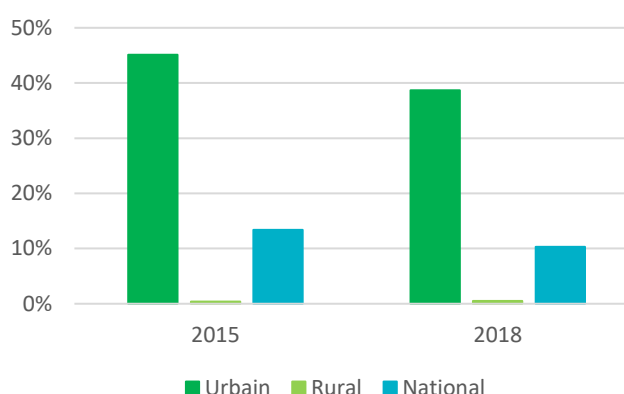
Au niveau national, l'enlèvement des ordures par un service (public ou privé) est pratiqué par 10,3% des ménages en 2018 contre 13,4% en 2015, soit une légère augmentation. Cette pratique est essentiellement menée en milieu urbain où elle est mise en œuvre par 38,7% des ménages

en 2018 contre 45,1% en 2015. En milieu rural, la proportion des ménages menant ce mode de gestion des ordures sur la période est en deçà de 1% (Figure 5.18).

En 2018, La Région du Centre se distingue des autres régions en matière de bonnes pratiques de gestion des ordures où presque la moitié des ménages (49,9%) ont adopté l'enlèvement par un service comme mode d'évacuation. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où cette proportion est de 16,1%. Les Régions de l'Est suivie du Sud-Ouest et du Centre-Sud viennent en dernière position où la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service est en deçà de 1% en 2018 (Figure 5.19).

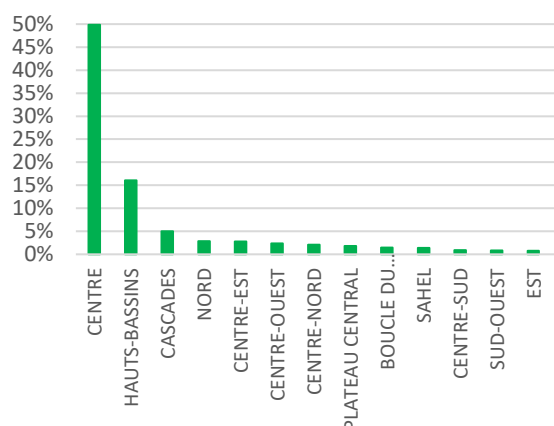
Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour le changement de comportement de la majorité des ménages burkinabè. Les actions doivent cibler le milieu rural et les régions où les bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers ne sont pas encore bien appropriées.

Figure 5.18 : Evolution de la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par milieu de résidence (%)



Source : INSD, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

Figure 5.19 : Proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par région en 2018 (%)



Source : INSD, ERI-ESI 2018

Des progrès dans la gestion des déchets municipaux mais des efforts à fournir

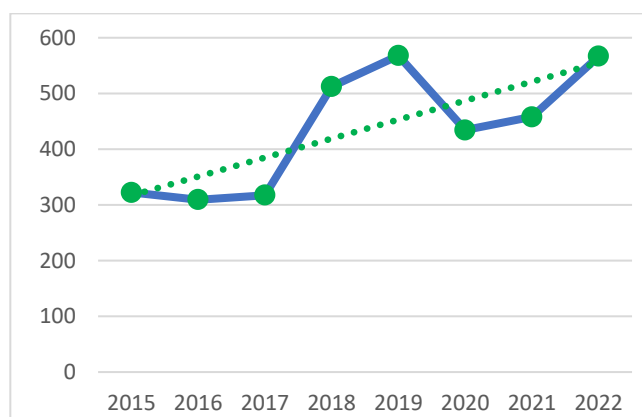
La loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales, consacre la gestion de déchets et l'assainissement aux communes urbaines. De 2015 à 2019, les quantités de déchets solides municipaux collectées sont passées de 322 315 à 567 820 tonnes.

Après une baisse en 2020 (434 223 tonnes), les quantités de déchets solides municipaux collectées ont progressé de 132457,17 tonnes en 2022 (Figure 5.20). Ces quantités collectées sont surtout l'œuvre des communes urbaines dotées de système de gestion des déchets solides.

La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets est passée de 13% à 30,6% de 2015 à 2020. Cette proportion a connu une baisse de 14,29 points en 2022 comparativement à la proportion observée en 2020 (**Figure 5.21**).

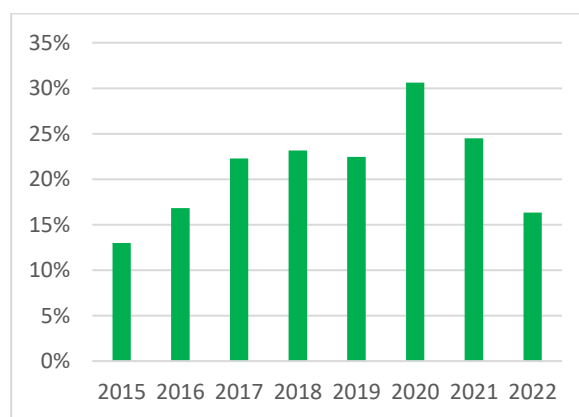
Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes urbaines, voire l'ensemble des communes, doivent se renforcer en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les dommages sur l'environnement.

Figure 5.20 : Evolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines (milliers de tonnes)



Source : DGESS/MEEVCC, Enquête pour le renseignement des indicateurs 2022

Figure 5.21 : Evolution de la proportion des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)



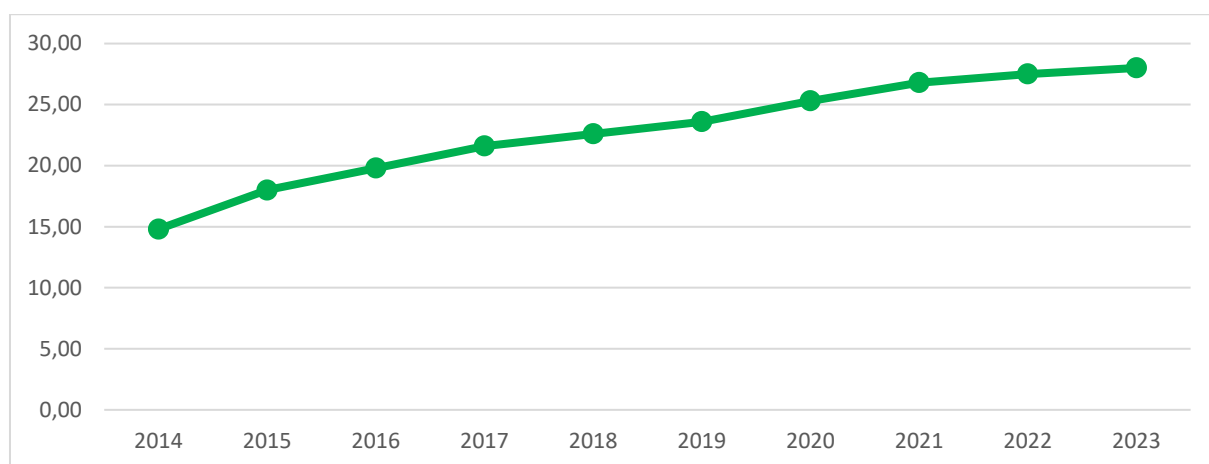
Source : DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance

L'assainissement familial de plus en plus accessible

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie décent aux populations. Dans ce sens des actions sont entreprises pour rendre accessible l'assainissement familial en promouvant des bonnes pratiques mais aussi des investissements en ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta.

Ainsi, le taux d'accès national à l'assainissement mesurant la proportion des populations utilisant des latrines améliorées (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique), a connu une augmentation régulière ces dernières années. Ce taux est passé de 14,80% en 2014 à 28,00% en 2023. Malgré cette amélioration, ce taux demeure tout de même faible et les efforts en matière d'assainissement doivent être renforcés.

Figure 5.22 : Evolution du taux d'accès national à l'assainissement (%)



Source : DGESS/MEA, Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement 2014-2023

CE QU'IL FAUT RETENIR

Face à l'ampleur et à la récurrence des problèmes environnementaux, des actions sont entreprises à divers niveaux par le gouvernement, les organisations de la société civile, les entreprises et les populations. Ces initiatives contribuent à atténuer les pressions et les impacts négatifs de l'activité humaine sur les ressources, afin de créer les conditions indispensables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Des actions initiées portent sur la gouvernance environnementale, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que dans le domaine énergétique et de la gestion des déchets. Des progrès sont enregistrés. Toutefois au regard de l'ampleur des défis toujours à relever, les efforts doivent être accentués afin que l'environnement continue à jouer pleinement son rôle de soutien à la production pour le développement durable au Burkina Faso.

Annexe

Liste des participants à l'atelier d'élaboration du tableau de bord des statistiques de l'environnement 2023

N°	Nom	Prénom(s)	Structure	Contact (téléphone)
1	BASSINGA	Gaétan	INSD	70 45 27 47
2	BERE	Rakiswende Thomas	ANAM	01 81 52 03
3	BOMBIRI	Paul	DGESS/MEEA	70 25 45 62
4	COMPAORE	Issouf	DGESS/MARAH	74 52 33 79
5	COMPAORE	Awossonoyi Alexis	DGESS/MEEA	63 77 38 83
6	COULIBALY	Moumouni	MEMC	75 83 30 99
7	DOUBARE	Abdoulaye	DGESS/MATM	76 42 41 53
8	KOALA	Sibiri	SP/CONASUR	76 46 27 09
9	OUATTARA	Ousmane	DGESS/MEEA	07 85 48 04
10	OUEDRAOGO	Kirsi S. E	DGEF	70 28 76 00
11	OUEDRAOGO	Adama	DGESS/MEEA	65 48 30 15
12	OUEDRAOGO	Ousséni	DGESS/MEEA	75579919
13	OUEDRAOGO	Ousseni	DGPE	70 18 19 43
14	PARE	Issouf	DGESS/MEEA	65 66 96 51
15	ROUAMBA	B. Sida	SP/CNDD	74 12 74 46
16	SILGA	Emmanuel Téegwendé	DGEVCC	72 12 11 04
17	SOURGOU	Souleymane	DGD	60 48 30 30
18	ZON	Youssouf	DGESS/Santé	70 77 47 78